

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 11 JUILLET 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 30 juin 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 74 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , ~~DEPLUS~~, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mme JUNGST, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, ~~Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mesdames, Messieurs, Tout d'abord je tiens à remercier les amis du Château des Ducs d'Havré de nous accueillir. Vous savez que c'est dans le cadre de notre politique de décentralisation. Nous allons, quand on peut, ailleurs qu'à Mons-Centre pour témoigner que les 19 communes ont la même importance aux yeux des autorités communales. Nous sommes allés à Jemappes, nous sommes ici à Havré et en fonction des circonstances, nous espérons pouvoir nous rendre ailleurs. Par ailleurs, on me dit que pour celles et ceux de nos collègues qui peuvent rester après le Conseil, il y aurait une projection de dias et donc, au nom des amis du Château que je salue encore une fois, celles et ceux qui peuvent rester, resteront pour cette projection. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je dois d'abord excuser l'absence de M. l'Echevin DEPLUS qui est en mission à l'étranger pour nous, de Mme Léana AGUS ainsi que de MM. B. BIEFNOT et Alain DEBAUGNIES. Alors, le procès-verbal que vous avez lu attentivement est ici ; en l'absence de remarques, ce PV sera considéré comme approuvé, d'ici la fin de la séance du Conseil communal. Les points 43, 57 et 65d) sont remis. Mes chers collègues, comme à l'habitude, je vais passer en revue les points et vous m'arrêtez lorsque vous souhaitez prendre la parole. Pour le public qui n'est pas habitué, je vais très vite sur un certain nombre de points simplement parce que ces points ont été examinés en Commission et donc ne croyez pas que les Conseillers communaux n'étudient pas les points, au contraire, mais comme cela a été déjà examiné

en profondeur en Commission, je ne voudrais pas leur faire perdre plusieurs fois leur temps.

1^{er} objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Mons, rue de Boussu. Création d'un emplacement de stationnement « handicapés » le long de l'immeuble n° 3. Police 6002/42

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^{ère} annexe

- b) Mons, rue Georges Delporte. Création d'un emplacement de stationnement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 15. Police 6002/421

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^{ème} annexe

- c) Jemappes, rue du Fort Mahon. Création d'un emplacement de stationnement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 91. Police 6002/J/53

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^{ème} annexe

- d) Cuesmes, rue de l'Aviation. Abrogation d'un emplacement « handicapés » à hauteur du n° 27 et création d'un emplacement « handicapés » à hauteur du n° 22. Police 6002/C/4

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^{ème} annexe

- e) Cuesmes, Voie de Wasmes. Réglementation du stationnement à hauteur de l'immeuble n° 249. Police 6002/C/91

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^{ème} annexe

Entrée de M. BAILLY = 37 présents

2^e objet : Organisation d'une consultation populaire sur les actions prioritaires à mener dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de Jemappes.
District Jemappes Flénu CG.8.05

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il s'agit d'une proposition d'une information à la population de Jemappes au sujet de la définition d'un périmètre de rénovation. Vous savez que, après avoir obtenu des moyens financiers importants, nous avons consacré sur Jemappes-Flénu la totalité des sommes qui venaient de la politique des grandes villes du Gouvernement fédéral. Après cela, nos services ont étudié un périmètre, c'est-à-dire une délimitation géographique, dans laquelle il y aura des rénovations à Jemappes, à l'instar de ce que l'on connaît dans d'autres communes, nous l'avons fait notamment sur Mons. L'idée est que dans cette commune de Mons qui a connu peut-

être le plus le reflux économique et la crise économique, il fallait que nous fassions un effort considérable et continu. Nous pensions à une consultation populaire mais nous sommes hors délais légaux et après avoir entendu les remarques à la fois d'Ecolo et du MR, avec les collègues du CDH et du PS, on pense que l'idéal serait que nous puissions faire une campagne d'information avec une publication spéciale sur Jemappes et permettre alors aux Jemappiens qui le souhaitent, par retour du courrier, il y aurait un formulaire, de nous faire savoir quelles sont les priorités qu'ils pensent être à retenir dans le cadre des travaux prévus dans ce périmètre de rénovation. Et donc, l'idée est que nous fournissions de l'information, que nous expliquions clairement ce qu'est le périmètre et quels sont les travaux à réaliser, surtout des travaux de rénovation et on va permettre aux citoyens de Jemappes, par retour du courrier, ainsi que en mettant dans plusieurs boîtes aux lettres de la Ville, un bulletin réponse sans que ce soit une consultation au sens propre du terme, cela permettra à la fois de faire une large information et de tenir compte de l'avis de celles et ceux qui voudraient l'exprimer. Voilà un peu le détail. Le dossier vous l'avez étudié et je pense que comme cela nous restons dans le cadre légal et en même temps, nous continuons de fournir une information aux habitants de Jemappes. A cet égard, y a-t-il des remarques ?

M. VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, effectivement le dossier a évolué depuis la discussion que nous avons eue en Commission, c'était vendredi, je crois. Je crois qu'il a évolué dans le bon sens en tout cas si c'est dans le sens que je proposais, donc je ne peux pas dire que ce n'est pas dans le bon sens. Mais, je me demande maintenant s'il est encore nécessaire de voter sur ce point. Parce que le point était inscrit comme l'organisation d'une consultation populaire. Bien sûr, c'est du ressort du Conseil communal de décider si on fait une consultation populaire au sens de la Loi sur les consultations populaires. Mais, maintenant qu'il s'agit simplement de faire, de distribuer une information aux habitants de Jemappes en leur demandant de compléter un formulaire, devons-nous voter sur ce point ? Bon, si on vote cela ne me dérange pas outre mesure mais c'est un peu du formalisme parce que je crois que là ce n'est plus du ressort du Conseil communal, donc on pourrait carrément remettre, retirer le point de l'ordre du jour.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'autres remarques ? En effet, vous avez raison, il n'y a pas de vote formel mais comme c'était à l'ordre du jour je pense qu'on se devait d'en débattre, ce que nous faisons, et c'est vrai que le Conseil communal peut prendre acte

de l'information et le Collège, fort de l'information fournie, mercredi en décidera. On peut agir comme cela ? Je vous remercie.

6^{ème} annexe

3^e objet : SI – convention ASTRID Acquisition du matériel de radiocommunication ASTRID – Convention Ville de Mons/ Régie provinciale Autonome de Financement et de Gestion des SI du Hainaut – Décision à prendre. SI Convention Astrid

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^{ème} annexe

4^e objet : ASBL « Mons-Métropole ». Compte de l'exercice 2004. Approbation Gestion financière C/C2004/002/asbl

ADOPTÉ à l'unanimité – 8^{ème} annexe

5^e objet : Protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail – schéma de procédure et document de synthèse. 1^e RT-JN/1

ADOPTÉ à l'unanimité – 9^{ème} annexe

6^e objet : Statut pécuniaire des titulaires d'un grade légal – modifications. 1^e 1818 sd

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^{ème} annexe

7^e objet : Autorisation d'interjeter appel des jugements rendus le 19 mai 2005 par le Tribunal de Première Instance séant à Mons en matière fiscale. Contentieux Taxes

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^{ème} annexe

8^e objet : Politique des Grandes Villes – Acquisition de deux véhicules pour le district Jemappes – Flénu. Approbation de l'acquisition. 3^e 1^e E/2005.PGV.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^{ème} annexe

9^e objet : Politique des Grandes Villes – Mission d'architecture pour les travaux d'aménagement de la partie avant du théâtre du Salon Communal de Jemappes (Phase III). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.PGV.832. 195.EC

10^e objet : Politique des Grandes Villes – Travaux d'aménagement du Salon Communal de Jemappes – Phase 2 concernant le sous sol du bâtiment avec le hall + vestiaires + sanitaires et la rotonde. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.PGV.832.209.EC

M. COLLETTE, Conseiller : Effectivement, mon intervention portera sur les points 9 et 10 qui sont dans la ligne de l'intervention que nous avons faite au précédent Conseil concernant l'aménagement du péristyle du Salon communal de Jemappes. Alors, ici, on se pose des questions. Au point 9, on nous propose en urgence, de consulter un auteur de projet, pour réaliser un avant-projet de réalisation d'une utilisation partielle de l'ancien théâtre, dont on acte l'inutilité en raison de son insalubrité, pour en faire une maison des associations, bref, dans le cadre CALVA, ce serait donc là une phase 3 qui serait une phase de désaffectation de l'ancien théâtre. Et puis, au point 10, vient le dossier de projet d'approbation du projet, détermination du mode de passation du marché de la phase 2 qui concerne le sous-sol du bâtiment, donc, le sous-sol du bâtiment, là où se trouve la piste de danse et on nous propose là d'approuver un projet d'aménagement des vestiaires et des sanitaires entourant la Rotonde et sauf erreur, la Rotonde elle-même, c'est-à-dire le sous-sol du théâtre ne semble pas être affecté. Alors, on voudrait un petit peu comprendre et je souhaite que vous apportiez des éclaircissements sur ces deux phases et l'utilité de la 2 par rapport à la 3, ou l'inutilité de la 2 par rapport à la 3 et comment se fera la protection du sous-sol de la Rotonde si il y a désaffectation de la partie qui est construite au-dessus. Troisièmement, que signifie en réalité la partie avant du théâtre du Salon communal puisque le dossier ne donne absolument aucun élément, il n'y a pas d'avant-projet, il n'y a pas d'esquisse, il y a quelques termes vagues pour déterminer que c'est effectivement à la demande de M. BARVAIS que ce projet a été sollicité. Je voudrais avoir des explications parce que on ne comprend pas bien la logique de ces aménagements l'un par rapport à l'autre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Les choses sont extrêmement simples. Dans le Salon communal de Jemappes, outre que nous avons trouvé là aussi, ce n'est pas de la mérule, mais de l'amiante, de mémoire, ce qui a retardé les travaux et en plus a occasionné un surcoût important, il était prévu une rénovation de la Rotonde, donc ce que vous appelez la piste de danse, donc cela c'est prévu déjà dans une phase, phase 2. Ce qui n'était pas prévu et pour lequel on vient vers vous, c'est les aménagements du pourtour de la piste et c'est donc ce dont vous parliez, on a rajouté à la demande des associations une phase 3 pour permettre à des associations d'avoir accès à certains locaux qui n'étaient pas prévu d'être rénovés. Et donc, la mission qui est demandée ici, est une ajoute par rapport à la mission de base. Voilà un peu les choses aussi simplement...

M. COLLETTE, Conseiller : oui, mais cela ne me paraît pas clair parce que si effectivement, il n'y a qu'une partie, la partie avant du théâtre du Salon, entendons la

piste de danse qui serait aménagée pour permettre l'accueil de la maison des associations ou des associations, à ce moment, la phase 2 où il est question de réaliser les halls et vestiaires et sanitaires se trouvant de l'autre côté de la Rotonde par rapport à l'entrée, seraient inutiles puisque inaccessibles dans la mesure où l'ensemble de la Rotonde ne serait plus accessible. C'est là que se pose le problème. On fait des aménagements périphériques d'une partie que l'on va désaffecter si l'on comprend bien la logique des deux points qui nous sont soumis.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, moi je vous répète donc ce que j'ai indiqué, les travaux étaient prévus pour un certain nombre de locaux dont la Rotonde et on rajoute le pourtour en vestiaires et autres et on rajoute un local qui est celui qui est destiné aux associations. Et donc, voilà ce qui est demandé. Il est demandé de pouvoir désigner une mission d'architecture pour la phase 3 et donc pour cet ajout qui concerne les associations et de pouvoir réaliser l'aménagement en vestiaires pour le pourtour de ce que vous appelez la piste de danse et je ne vois pas où est la difficulté. La difficulté que vous avez et que je ne comprends pas, M. COLLETTE, c'est quoi ?

M. COLLETTE, Conseiller : Je recommence. On a voté la fois dernière la phase 1, nous nous sommes abstenus. La phase 1 visait le péristyle et les locaux annexes. Ce qui se trouve en façade. On n'a jamais eu de dossier dans lequel nous est soumis la rénovation de la Rotonde proprement dite, l'ancien théâtre où il y a la piste de danse et les corbeilles qui l'entourent. En phase 2 on nous propose, non pas l'aménagement de cet espace mais l'aménagement des halls latéraux et vestiaires qui entourent la Rotonde et en phase 3, on nous dit attention, on désaffecte nécessairement le théâtre mais une partie de celui-ci, dite la partie avant et on suppose que c'est celle qui est vers le péristyle, devrait être aménagée pour permettre l'accueil des associations. Mais donc, si on l'abandonne, si on abandonne la rénovation totale de l'ancien théâtre, les travaux de phase 2 qui concernent les vestiaires qui sont à l'arrière du bâtiment deviennent rigoureusement inutiles. C'est la raison pour laquelle on voudrait avoir des éclaircissements.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous lisez bien, donc il y a quelque chose pour laquelle on n'arrive pas à bien se comprendre, malgré que nous parlions tous les deux le français, c'est que le théâtre en tant que tel, il n'est pas prévu de le rénover, ce serait hors de prix et donc c'est peut-être cela qui manque comme élément d'information, le théâtre dont on connaît le destin, ce n'est pas la même chose que la Rotonde, ce sont deux lieux différents et le théâtre ne sera pas rénové parce que nous n'en avons pas les moyens. En

revanche, le péristyle, une partie sera rénovée pour permettre à des associations d'occuper cet espace. Et par ailleurs, dans le sous-sol, là où il y a la Rotonde et cela n'a rien à voir avec le théâtre, il est prévu l'aménagement de la Rotonde et maintenant on vous demande l'autorisation d'agir sur le pourtour de la Rotonde, c'est assez simple. Ce n'est pas clair ?

M. COLLETTE, Conseiller : Non, ce n'est pas clair. Mais ce n'est pas grave, mais on aurait pu trouver dans le dossier, au point 9, un schéma en disant, voilà la partie qui sera concernée par la mission d'architecture. Cela aurait été simple.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Moi qui vous sais perspicace, je pensais qu'à la Commission vous aviez posé toutes les questions et que vous aviez déjà reçu toutes les réponses, manifestement ce n'est pas le cas, donc, je vais mettre au vote le dossier mais je vous propose qu'à la Commission ad hoc et celles et ceux qui aiment voir de visu ce qui se passe au Salon communal, avant le prochain Conseil communal de septembre, une délégation d'honorables membres du Conseil communal pourrait se rendre au Salon communal de Jemappes pour visualiser ce qu'il y a dans les dossiers. Parce que je me rends compte qu'on éprouve une certaine difficulté conceptuelle et cela c'est comme tout le temps, quand on ne voit pas bien, c'est plus théorique. Donc, je propose que l'on fasse un déplacement physique, sur le site, pour qu'on se rende compte physiquement de ce dont on parle, comme cela ce sera clair.

M. COLLETTE, Conseiller : Mais en attendant, vous admettez que nous nous abstenions sur un dossier que nous ne comprenons pas.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais même vous dire autre chose, même si je ne l'admettais pas, vous vous abstiendriez quand même. Et donc, c'est bien volontiers que j'acte votre abstention.

L'Assemblée passe au vote du point 9 qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOpte – 13^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 10 qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 14^{ème} annexe

11^e objet : Politique des Grandes Villes – Valorisation de l'économie locale : Acquisition de mobilier et matériel informatique pour le pôle d'économie sociale (2 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.PGV.832.199.BV

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} et 16^{ème} annexes

12^e objet : Politique des Grandes Villes - Ancienne Maison Communale de Jemappes – Remplacement de la chaudière et du brûleur
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2005.PGV104.029.BV

M. VISEUR, Conseiller : Je voulais savoir ce qui était advenu de la discussion que nous avons eue en Commission puisque le dossier parlait d'une chaudière atmosphérique et nous étions bien d'accord l'un et l'autre pour dire qu'il fallait maintenant passer à des chaudières à condensation, à basse consommation et je voulais savoir si on avait modifié le cahier des charges pour aller vraiment vers les économies d'énergie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous lis ce qu'on me dit. C'est une chaudière atmosphérique, très performante, avec un rendement d'environ 95% par rapport à celles existantes qui elles sont à 80%. Très faible oxyde d'azote, NOX, ce qui implique un taux de CO, monoxyde de carbone, presque nul. Récupération de la régulation existante impliquant une optimisation performante du chauffage, avec des économies. Le crédit alloué de 20.000 euros TVA comprise ne permettant pas d'opter pour une chaudière à condensation. En effet, à puissance égale, celle-ci coûte à peu près le double du prix.

M. VISEUR, Conseiller : Excusez-moi mais je ne suis pas convaincu sur le double du prix et d'autre part, il y a des primes qui viennent en déduction du prix dont on n'a pas l'air de tenir compte. C'est vraiment dommage parce qu'une chaudière à condensation, on a des rendements encore supérieurs au rendement que vous évoquez.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voilà ce que je suggère. Nous votons, on va faire une exception. Nous allons voter pour une chaudière à condensation, sauf impossibilité budgétaire que je viendrai expliquer la fois prochaine. A charge du Collège d'essayer d'éviter la fois prochaine. Donc on accepte et on donne pour instruction parce que je suis convaincu comme vous en tant qu'ancien inspecteur général de l'énergie qu'une chaudière à condensation serait plus appropriée. Donc, votons pour une chaudière à condensation avec comme condition qu'on reviendrait à la chaudière atmosphérique telle que proposée si réellement, sur le plan financier, c'était impossible. Et nous, nous examinons la situation et on essaye de voir, dans toute la mesure des possibilités, de faire en sorte qu'il y ait cette chaudière à condensation. Est-ce que tout le monde peut s'accorder sur cette formule. Comme cela tout le monde sait qu'une chaudière à condensation coûte plus cher mais sur le plan de la préservation de l'environnement, c'est meilleur. Et je le confirme.

M. VISEUR, Conseiller : Et des économies futures !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et des économies futures, nous devons être très parcimonieux avec l'énergie car ce sera la prochaine grande crise de civilisation. On est presque d'accord alors M. VISEUR ? Vous voyez que nous avançons.

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

13^e objet : Projet Phasing-out – Valorisation de la Collégiale Ste Waudru – Scénographie –

- Lot 1 : Installation d'éclairage et travaux d'électricité
- Lot 2 : Fourniture d'équipements audio-visuels
- Lot 3 : Fourniture de mobilier et signalisation
- Lot 4 : Réalisation audio-visuelle

Approbation du projet, détermination du mode de passation des marchés et approbation des conditions reprises dans les avis de marché. 3^e 1^e E/2005.790.185.MG

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

14^e objet : Projet Phasing-out – Valorisation urbaine des quartiers historiques et touristiques de la Ville de Mons – Secteur 2 – Lot 3.

Approbation du projet et détermination du mode de passation des marchés.

3^e 1^e E/2004.SUB.569.082.02.lot 3/TO

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

15^e objet : Projet Phasing-out. Valorisation des façades de la Grand-Place et des quartiers historiques et touristiques de la Ville de Mons –

Approbation du projet d'acte notarié de constitution de servitude d'aspect architectural au profit de la Ville de Mons. 3^e 1^e E/2003.569.090.091.TO

ADOpte à l'unanimité – 20^{ème} annexe

16^e objet : Politique des Grandes Villes. Entreprises d'économies sociales. Conventions Ville/CPAS. Gestion financière PGV

ADOpte à l'unanimité – 21^{ème} annexe

17^e objet : Centre Public d'Action sociale. Approbation de la modification budgétaire n° 3 – services ordinaire et extraordinaire – à intervenir au budget général des recettes et des dépenses – exercice 2005. Approbation. Gestion financière CPAS

ADOpte à l'unanimité – 22^{ème} annexe

18^e objet : Marché de services : désignation d'un opérateur en téléphonie mobile afin d'optimiser la gestion des coûts. DBO 64/A2

Mme BROHEE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. En fait, ce point ne pose pas de problème puisqu'il s'agit d'un appel aux trois opérateurs principaux qui va être effectué afin de rationaliser les frais de téléphones portables qui effectivement ont explosé ces dernières années. Une telle démarche est tout à fait indispensable. Je tiens à saluer les services de l'Electromécanique qui ont établi un cahier des charges des plus complets et précis sans pour autant entraver le bon fonctionnement des services. Le marché sera conclu pour une période de trois ans avec une reconduction tacite chaque année et donc est-ce que vous pouvez me confirmer qu'une évaluation des bons fonctionnements tant techniques et au point de vue de l'aspect financier, donc une évaluation sera effectuée après six ou huit mois pour pouvoir éventuellement rompre le contrat et refaire un nouvel appel d'offres s'il s'avérait que c'était moins intéressant soit techniquement, soit financièrement. Alors, je profite de ce point de téléphonie mobile pour signaler aux citoyens en général et aux membres de l'association Viv'la Rue qui avaient posé une question citoyenne lors d'un Conseil communal précédant, qu'à partir du mois de septembre 2005, un cadastre des antennes GSM existantes qu'elles soient soumises à autorisation ou non, sera disponible sur le site www.ibpt.be. Je crois qu'il est important de donner l'information publique puisque des citoyens s'étaient intéressés et avaient demandé à recevoir l'information. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, Madame, et comme j'ai été longtemps Ministre des Communications, je fais comme vous, j'invite quiconque à consulter www.ibpt.be pour voir les sites où elles se trouvent. Et c'est vrai que nous devons

œuvrer avec beaucoup de discernement dans ces questions, l'idéal serait que au lieu de démultiplier le nombre de sites par opérateurs c'est de regrouper sur un même site les différents opérateurs pour réduire le nombre de sites et en même temps permettre le confort car aujourd'hui c'est vrai que rares sont ceux qui n'utilisent pas les GSM et parfois même on râle quand il y a un trou, quand il n'y a pas d'antenne sur l'autoroute, mais en même temps on ne devrait pas démultiplier ces antennes d'une manière excessive. Madame, moyennant... M. l'Echevin, pardon, excusez-moi...

M. R. BIEFNOT, Echevin : non, non, pas du tout, c'est parce que vous avez posé une question, vous l'avez posée en Commission, donc, je vous confirme bien entendu que le principe est évidemment une évaluation. On va voir le temps nécessaire mais comme vous l'avez vu dans le dossier, il y a un logiciel qui permet d'avoir cette gestion en direct et nous allons bien entendu être très attentifs aux premiers résultats de cette optimisation ou optimalisation.

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

19^e objet : Acquisition divers véhicules

Lot 6 : 3 fourgonnettes pick-up destinées à la vidange des poubelles

Lot 7 : 1 camionnette (MMA 3500 kg) double cabine avec tribenne basculante pour la zone de Mons

Lot 8 : 1 camionnette (MMA 3500 kg) simple cabine avec tribenne basculante pour le Service Gestion des cimetières

Lot 9 : 1 camionnette simple cabine plateau ridelles pour zone d'Havré

Approbation du projet, détermination du mode de passation des marchés et approbation des conditions reprises dans l'avis de marché. 3^e 2^e E/2005.136. 051.06.07.08.09.DP

ADOPTE à l'unanimité – 24^{ème} annexe

20^e objet : Acquisition d'une tireuse de plans.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3^e 2^e E/2005.421.071.DP

ADOPTE à l'unanimité – 25^{ème} annexe

21^e objet : Numérisation et indexation des atlas.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3^e 2^e E/2005.421.063.DP

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

22^e objet : Cimetières – Réfection des caveaux d'attente.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3^e 2^e E/2005.878.237DP

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, mon intervention concerne précisément la réfection des caveaux d'attente des cimetières d'Havré-Ghislage, de Ciply et d'Obourg. Sauf erreur, c'est la première fois que je lis tant d'indications concernant la sécurité et la santé sur les chantiers, tant mieux. Mais pourquoi est-ce plus dangereux dans les cimetières ? Je suppose que les mêmes précautions sont prises dans les chantiers de la Grand'Place et des rues avoisinantes. Ou que dans ce dernier cas, vous n'avez pas à vous en préoccuper vous-même, parce que je suppose que pour les cimetières ce sont des ouvriers communaux et que ailleurs, vous déléguez alors.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, pourquoi cette différenciation à priori, mais vous avez une explication, j'imagine.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Oui, bien entendu mais d'abord je voudrais rassurer Mme MERCIER, il n'y a pas de problème, tous les chantiers sont évidemment sécurisés. Nous avons l'obligation depuis maintenant quelques années de désigner des coordinateurs de sécurité. En ce qui concerne plus particulièrement les cimetières, il s'agit essentiellement de conditions particulières puisqu'il s'agit de la main-d'œuvre communale. Et donc, l'ensemble des précautions est détaillée à ce titre là alors que dans des dossiers à l'extérieur, les entreprises sont contraintes de se conformer aux obligations et il y a aussi un coordinateur de sécurité.

ADOpte à l'unanimité – 27^{ème} annexe

23^e objet : Amélioration et égouttage de la rue de la Garenne à Ghlin.
Cession de l'étude à l'IDEA – Modification du cocontractant 3^e 2^e
E/2003.421.086.MC

ADOpte à l'unanimité - 28^{ème} annexe

24^e objet : Recalibrage du Trouillon à Mons. Cession des études et de la mission de maîtrise d'ouvrage à l'IDEA 3^e 2^e E/2004.TRI.877.150.MC

ADOpte à l'unanimité – 29^{ème} annexe

25^e objet : Opération de revitalisation urbaine - Aménagement d'un parc à la Rue des Sars. Approbation du projet. 3^e 2^e 3^e 2^e E/98.766.115.ML

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, effectivement ce projet d'aménagement du parc de la rue des Sars dans le cadre de la l'opération de revitalisation avait soulevé des difficultés. Vous aviez promis lors d'un précédent Conseil lorsque nous avons fait part de notre opposition à ce projet, la suggestion de mettre en place un comité de concertation. Ce

comité de concertation s'est réuni et je pense qu'un modus vivendi s'est dégagé pour permettre de laisser en zone boisée, je vais dire, à génération spontanée, l'angle nord-est du site et je pense que c'est une bonne solution. Je voudrais simplement relayer les demandes des autres riverains parce que c'est à ce titre là que j'ai participé à la réunion de concertation, de pouvoir être mis au courant au fur et à mesure de l'avancement des travaux et donc que cette concertation puisse se poursuivre pendant l'exécution des travaux. Et j'en parle parce que, effectivement, il y a une série de travaux qui risquent de mettre en cause la stabilité notamment des murs de clôture de certaines propriétés riveraines donc, je voudrais que le Collège nous confirme que cette concertation se poursuivra pendant l'exécution du chantier.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, la réponse, si M. l'Echevin me permet, est oui. Et il y aura d'ailleurs une visite avec plusieurs Echevins, l'Echevin des Travaux, l'Echevin de l'Urbanisme, il n'y a aucune difficulté. Donc, par rapport à cela, il n'y a pas la moindre difficulté, il y aura un suivi et un contrôle sur place.

M. COLLETTE, Conseiller : J'aime vous l'entendre dire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Non, il n'y a aucun problème, que du contraire. On est tous soucieux que la réalisation soit tout à fait correcte.

ADOpte à l'unanimité – 30^{ème} annexe

26^e objet : Bâtiments communaux – Peinture des menuiseries extérieures.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 2^e E/2005.104.021.MV

ADOpte à l'unanimité – 31^{ème} annexe

27^e objet : Acquisition de véhicules spéciaux

- Lot 1 : un tracteur de tonte
- Lot 2 : une hydrocureuse
- Lot 3 : une hydrolaveuse

Approbation du projet, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions reprises dans l'avis de marché 3^e 2^e E/2005.136.052.01.02.03.DP

M. R. BIEFNOT, Echevin : Oui, donc une question a été posée par Mme BROHEE en Commission, qui s'étonnait d'un montant élevé relatif à l'écolage et elle avait bien raison. En fait, il s'agit, elle le sait déjà mais je tiens à le dire publiquement, d'une erreur matérielle. En réalité la TVA était comptée deux fois et donc, le montant c'est 130.000 + la TVA qui nous amène à un montant total, TVA comprise, de 157.300 euros et cela comprend la formation. En réalité, pour votre information la plus complète, il y a également, mais ce sera du domaine du budget ordinaire, des cessions de formations

pour 8 personnes et qui permettent de mieux maîtriser ce type d'engins qui coûtent très cher et l'estimation est de 5.000 euros pour 8 ouvriers pour deux journées. C'est singulièrement différent mais je tenais à vous le signaler mais là ce sera prévu dans le cadre du budget ordinaire. Dans ce cas-ci, ici, le montant est donc ramené de 190.000 à 157.330 euros TVA comprise et pas deux fois la TVA.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et donc, il s'agit de la poursuite de notre politique de propreté puisque l'on veut que dans les 19 communes, la Ville soit la plus propre possible. On a aussi une responsabilité par rapport à nos pelouses, à nos zones vertes, aux zones vertes qui nous appartiennent, c'est pour cela qu'il est prévu un tracteur de tonte supplémentaire et donc, une hydrocureuse et une hydrolaveuse qui sont des engins qui se manipulent difficilement et qui nécessitent une formation particulière du personnel. Moyennant ces explications, nous sommes d'accord ? Madame, sur l'hydrocureuse ou sur l'hydrolaveuse ?

Mme BROHEE, Conseillère : Sur l'ensemble du dossier. Je tiens à remercier l'Administration d'avoir fait les vérifications nécessaires et je suis tout à fait satisfaite que cette formation aura lieu parce que, effectivement, et pour la préservation de l'intégrité, de la sécurité du personnel et pour une meilleure utilisation du matériel. Merci.

ADOpte à l'unanimité – 32^{ème} annexe

28^e objet : Égouttage de diverses rues à Flénu – Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2004/2006.

Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2005.TRI.877.151.MC

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, égouttage donc à Flénu, une série de rues, M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, une série de rues à Flénu étaient encore dépourvues d'égout, bien sûr, que le projet d'égouttage est prioritaire. Je pose la question, va-t-on en même temps s'occuper des avaloirs ? Il y a deux mois d'ici, souvenez-vous, j'avais fait mention de l'expérience d'un riverain de l'avenue de Gaulle qui avait nettoyé lui-même son avaloir. Bien lui en a pris car une forte pluie survenue peu après a pu s'écouler ou lieu de déborder sur la route. D'ailleurs, M. le Bourgmestre, à ce moment-là, l'avait souligné lui-même il fallait nettoyer les avaloirs au moins deux fois par an. Je me demande si ces bonnes intentions ont été suivies d'actes concrets quand je vois la triste expérience des inondations récentes à Mons et ailleurs dans notre entité. Certes les

ouvriers communaux sont intervenus très vite et ils ont fait merveille mais je crois qu'il faudrait retenir la leçon. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il en sera fait ainsi, Madame. N'est-ce pas M. l'Echevin, il en sera fait ainsi ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : Absolument et cela fait partie d'ailleurs de la réponse à une interpellation qui traite justement de ce problème de ces inondations.

ADOPTE à l'unanimité – 33^{ème} annexe

29^e objet : Modification des équipements de voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme à la rue des Sars (projet revitalisation urbaine) 3^e 2^e
A/8392/IDC/3/100

ADOPTE à l'unanimité – 34^{ème} annexe

30^e objet : Construction d'une passerelle à la rue du Mouligneau à Ghlin impliquant la désaffectation d'une partie du domaine public et la reprise dans le domaine public d'une parcelle appartenant au MET.
Approbation de la modification. 3^e 2^e A/8350/IDC/3/45-A

ADOPTE à l'unanimité – 35^{ème} annexe

31^e objet : Construction d'une passerelle à la rue du Mouligneau à Ghlin impliquant la désaffectation d'une partie du domaine public et la reprise dans le domaine public d'une parcelle appartenant au MET. Approbation du projet 3^e 2^e A/8350/ID/C/3/45 – bis

ADOPTE à l'unanimité – 36^{ème} annexe

32^e objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de tentures et stores
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.722.112FH

ADOPTE à l'unanimité – 37^{ème} annexe

33^e objet : Plan Mercure – Appel à projets en matière de sécurité, d'entretien de voiries, d'éclairage public et d'amélioration du cadre de vie 2005/2006.
Approbation de l'introduction de la candidature de la Ville pour les deux projets suivants :

- piste cyclable de l'Avenue du Centenaire à Hyon
 - placette rue du Petit Trou Oudart à Mons
- 3^e 2^e T/05-42/MR/LM

ADOPTE à l'unanimité – 38^{ème} annexe

34^e objet : Bibliothèque de Flénu. Peinture des menuiseries. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.767.161.00.CDP

ADOpte à l'unanimité – 39^{ème} annexe

35^e objet : Bibliothèques communales – Travaux pour accessibilité des locaux
Approbation du projet, détermination du mode de passation du marché et décision de principe de solliciter les subsides de la Communauté Française.

SOUS RÉSERVE E/2005.SUB. 767.120.01 et 02.DP

Mme BROHEE, Conseillère : Je me réjouis de voir ce point revenir aujourd'hui au Conseil communal puisqu'au Conseil communal précédant il avait été remis puisqu'on avait oublié de consulter la plate-forme des personnes moins valides. Et, manifestement, cette consultation n'a pas été vaine puisque les aménagements initialement prévus pour la bibliothèque de Flénu ont fait l'objet de nombreuses remarques. Je tiens à saluer la qualité du travail de la plate-forme des personnes moins valides qui ont fait des remarques relatives aux dispositions légales etc, sur ce type d'aménagement et la bibliothécaire de Flénu, qui s'est déplacée et qui a pu nous communiquer la réalité de terrain avec une connaissance de son lectorat et de la pratique quotidienne. Je tiens quand même à signaler qu'après plus de deux ans d'existence et grâce à la ténacité de la plate-forme, nous commençons enfin à arriver à une systématisation de la consultation des personnes de cette plate-forme, pour la remise d'avis dans les travaux d'aménagement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Reconnaissez dans vos réjouissances et vos félicitations que le Collège écoute attentivement chaque Conseiller communal et que quand une remarque apparaît pertinente, nous n'hésitons pas à remettre le dossier et à faire en sorte qu'il soit tenu compte de l'avis des uns et des autres. C'est juste ? C'est pour que nous participions tous à la réjouissance, à la veille des vacances, que nous ayons un climat positif. M. MERCIER, vous allez vous réjouir quand même ?

M. MERCIER, Conseiller : Non, effectivement, ce que Madame...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Comment non !

M. MERCIER, Conseiller : Je n'ai pas compris votre question, M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous allez vous réjouir !

M. MERCIER, Conseiller : Evidemment ! C'est à ce propos là que j'allais intervenir du reste. J'ai assisté à la même plate-forme que Mme BROHEE, nous y assistons régulièrement et je crois que maintenant c'est bien rodé et on n'a pas mal d'intervenants autour de la table et c'est toujours comme cela qu'il faut procéder, des personnes

handicapées de tous types et des personnes bien voyantes et bien valides qui sont là pour nous apporter l'appui nécessaire et des gens qui sont vraiment impliqués là-dedans, des architectes, toutes sortes de personnes et je crois que cela fonctionne très bien et au niveau de Cuesmes, c'était du domaine du possible immédiatement, au niveau de Flénu, je salue aussi la présence de la bibliothécaire à cette réunion là qui est venue vraiment nous expliquer tous les atouts et les aboutissants de cette affaire et effectivement on a beaucoup discuté de ce qui se passait réellement sur le terrain et je crois qu'on est en bonne voie pour un aménagement qui satisfasse tout le monde. Voilà, je voulais remercier à la fois les autorités communales d'avoir mis en place ce genre de chose et je voulais aussi saluer la présence de toutes les personnes qui au sein de cette plate-forme font tout le travail qu'ils doivent faire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. MERCIER, merci infiniment et ceci confirme ce qui a été dit.

ADOpte à l'unanimité – 40^{ème} annexe

36^e objet : Amélioration des équipements de la voirie communale (trottoir et égout) dans le cadre de la construction d'un immeuble à appartements (30) au Chemin de la Masure et Poterie à Mons

SOUS RÉSERVE 3^e 2^e A/8375/IDC/3/95

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, le point 36 concerne un immeuble à appartements au Chemin de la Masure et de la Poterie à Mons. Au début, quand j'ai commencé à réfléchir en regardant le dossier, je ne faisais que relayer les réclamations et la pétition des riverains. Mais, je suis allée voir sur place comment se présenterait la nouvelle construction. Et j'ai constaté à ce moment là le bien-fondé des arguments des riverains. Le Chemin de la Poterie est déjà très étroit, le promoteur voulait au début un immeuble de 50 appartements. C'eût été un désastre, me semble-t-il. A-t-on pensé à l'encombrement dû aux voitures car le Chemin de la Poterie se rétrécit à son extrémité, se rétrécit même très vite. Les riverains prévoient de sérieux problèmes de circulation, d'ailleurs quand on passe déjà maintenant au début dans le Chemin de la Poterie comme c'est assez vert et rural, il n'y a pas beaucoup de voitures qui se sont installées mais dans le Chemin de la Masure, on trouve souvent de sérieux problèmes pour garer sa voiture précisément. Encore une fois, une augmentation du trafic pour un quartier calme et comme je viens de le dire, même rural où déjà maintenant on éprouve de la peine à se garer, cette augmentation serait désastreuse. Or, les logements sont prévus pour plus ou moins 100 personnes, à considérer aussi que chaque famille n'ait

qu'une voiture, ce qui n'est pas certain. Par rapport à tout ce que je viens d'évoquer maintenant, personnellement, moi je voudrais m'abstenir pour ce point là.

M. COLLETTE, Conseiller : Effectivement, je comptais intervenir mais par galanterie j'ai laissé Mme MERCIER tirer la première. Alors, je pense que le débat n'est pas celui de la construction. C'est le débat de la voirie mais enfin, il faut effectivement que cette voirie soit proportionnée bien sûr à la construction. Cependant, ce que nous voudrions savoir, c'est quel est le devenir, question que pose dans une autre forme Mme MERCIER, de cette construction. En fait, ce dossier est passé en CCAT. En CCAT, il a reçu, je vais dire, des mauvais points en raison de l'importance de son gabarit, de la disproportion de son gabarit par rapport effectivement à la disposition des voiries, l'Echevin nous avait indiqué à la CCAT que effectivement, le Collège n'avait pas l'intention de l'autoriser dans cette forme là et de demander une réduction du gabarit. Le problème est que depuis l'application du RESA on ne sait plus très bien ce qui revient ou ce qui ne revient pas à la CCAT puisque le Collège a anticipé sur la modification du CWATUP et donc, nous sommes incapables de dire quel est l'état actuel de la situation urbanistique de ce dossier. En tout état de cause, ici, il ne s'agit que de l'acquisition pour le domaine public en vue de l'élargissement du Chemin de la Poterie d'une partie du domaine privé sur lequel doit être construit l'immeuble en question. Sur le principe, nous ne voyons pas d'objections pour autant que ce qui sera concédé du terrain privé au domaine public soit effectivement en relation et en proportion avec le gabarit final que nous ne connaissons pas.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, vous avez raison. Un, il s'agit du trottoir, deux, on est d'accord avec ce que vous venez d'indiquer, trois, ce projet comme tout projet est examiné avec un maximum d'objectivité par les services de la Ville et les services compétents et passe à la CCAT. Nous, nous ne pouvons bien entendu empêcher aucun promoteur sur des terrains à bâtir de prévoir un projet. C'est la liberté individuelle de chacun de présenter un projet. Et nous, nous recevons une multitude de projets, ce qui se fait c'est qu'une fois le projet élaboré, il est examiné à la fois par nos services, à la fois par la CCAT et puis, par le fonctionnaire régional, s'il y a des dérogations ou si c'est nécessaire. En l'occurrence, je dois saluer les Echevins, singulièrement l'Echevin de l'Urbanisme, nous avons entendu les plaintes émises par les riverains, on a pris en considération ces remarques et nous avons refusé le projet du promoteur en estimant que ce projet était beaucoup trop important. Maintenant, il appartient au promoteur de revenir, s'il le souhaite, avec un projet plus mesuré. Mais, ce n'est pas parce que ce

projet est plus mesuré qu'à priori on dit oui ou non. Là aussi, nous referons ensemble l'ensemble de la procédure et on examinera si oui ou non c'est acceptable. Pour ce projet comme n'importe quel autre projet sur le territoire de la Ville de Mons. Est-ce que c'est clair comme situation ? Moyennant cela, que dites-vous pour le trottoir ?

M. VISEUR, Conseiller : Attendez, on va quand même refaire la voirie mais sans être sûr du projet final ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : La voirie, il faudra la refaire.

M. VISEUR, Conseiller : Est-ce nécessaire s'il n'y a pas de projet du tout, si le promoteur dit : « dans ces conditions là j'abandonne ». C'est cela la question que l'on se pose.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ce que je suggère, ce que le Collège suggère c'est qu'on a eu la discussion, on ne l'approuve pas en tant que tel maintenant, on est d'accord sur ce qu'il faut faire et quand on reviendra avec le projet redimensionné on rajoutera la voirie, tout naturellement qui va se faire à ce moment là et en fonction, bien sûr, du projet. D'accord, on fait comme cela.

REMIS

37^e objet : Remploi de fonds à concurrence de 17.352,55 € destiné à financer les honoraires de l'amélioration et égouttage des rues de Ciply et Héribus. Gestion financière 6543

ADOpte à l'unanimité – 41^{ème} annexe

38^e objet : ECOMONS. Garantie d'une ouverture de crédit. Gestion financière Ecomons

ADOpte à l'unanimité – 42^{ème} annexe

39^e objet : Compte annuel 2004. Gestion financière CPT/2004

M. VISEUR, Conseiller : J'allais demander si M. l'Echevin avait l'intention de faire une présentation ou pas. Si non, je veux bien commencer.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Si vous incitez l'Echevin à faire une présentation, il fera une présentation. L'Echevin est toujours prêt à faire une présentation ! M. l'Echevin.

M. MILLER, Echevin : Merci, M. le Bourgmestre. Mesdames, Messieurs, chers collègues, le compte 2004, comme vous le savez, cela représente une photographie de la situation financière de la Ville à un certain moment, à un moment donné. Je crois que ce compte 2004 est particulièrement intéressant dans la mesure où il montre bien d'une part, que les efforts pour maintenir, pour comprimer les dépenses au niveau de la Ville,

que ces efforts sont poursuivis et ont des effets mais, en même temps, il montre bien que la situation financière de la Ville de Mons continue à être, disons, préoccupante et que, il faut aborder ces questions qui sont d'une importance considérable pour nos concitoyens, étant donné que c'est à partir du budget que les différentes politiques peuvent être menées, qu'il faut aborder ces problématiques en étant toujours très attentifs à la façon dont sont gérés les deniers publics. Alors, ce compte 2004 se clôture avec, aide Tonus comprise, donc l'aide Tonus pour nos concitoyens, j'explique - c'est une aide que la Ville de Mons, compte tenu des difficultés, des missions qui sont les siennes, reçoit de la Région Wallonne – aide Tonus comprise, le compte 2004 représente un déficit de +/- 6 millions d'euros. Ce déficit s'explique de différentes façons. Première façon de l'expliquer, c'est le fait que l'aide qui nous est promise, par la Région Wallonne, nous devons la budgéter à 100% et nous n'en recevons que 70%, le reste ne nous étant octroyé qu'après vérification des comptes. Raison pour laquelle, dans ces 6 millions, vous avez déjà quelque 2 millions et demi-trois millions d'euros qui s'expliquent par ce mécanisme, donc, normalement, cet argent devrait arriver après approbation des comptes par la tutelle. Il y a également une moins-value au niveau des rentrées pour tout ce qui concerne le précompte immobilier, nous avons reçu moins que ce qui nous était annoncé par le pouvoir fédéral et enfin, il y a également quelques recettes au niveau des taxes communales qui ont été budgétées pour l'ensemble de l'exercice 2005 mais qui n'apparaissent pas encore au compte 2004. Donc, en résumé, si ce déficit peut être expliqué, il n'en demeure pas moins qu'il montre bien que la situation financière de la Ville est toujours préoccupante et que, sans l'aide Tonus, venant de la Région Wallonne, nous aurions quelques difficultés à boucler l'ensemble du budget. Donc, voilà en résumé, en quelques mots, la présentation, M. le Conseiller.

M. VISEUR, Conseiller : Merci M l'Echevin, c'est vrai que le compte, ce n'est pas vraiment le document politique, c'est le document plutôt comptable, bien que quand même il y a souvent des enseignements à retirer parce que c'est la constatation de ce qui s'est fait au départ de prévisions, donc cela n'est pas inutile quand même de se pencher sur le compte, ce n'est pas de la pure comptabilité. Je vais relever seulement deux points, on pourrait sans doute en relever d'autres, mais il m'a semblé qu'il y avait deux points que l'on pouvait utilement relever. Il y a eu et cela M. l'Echevin en a parlé, une forte diminution des recettes à l'ordinaire puisque par rapport à ce qui avait été budgété de 220 millions, il y avait 210 millions de droits constatés ce qui fait quand même 10 millions d'euros, 400 millions de francs belges en moins. Cela c'est pour l'ensemble des

recettes. Mais, on constate une mauvaise rentrée de toute une série d'impôts et notamment d'impôts communaux, non pas parce qu'on aurait diminué les taux mais parce que la rentabilité ou le rendement, c'est le terme exact, le rendement de cet impôt finalement n'a pas été celui qui était escompté pour la force motrice, pour les écrits publicitaires, la taxe sur les meublés, sur les spectacles, sur les emplacements des marchés, etc. Donc, on peut se poser normalement, logiquement, la question de savoir si c'est parce qu'on avait trop prévu, on avait trop espéré, volontairement ou pas, dans la confection du budget ou bien, si c'est parce que il y a une mauvaise perception, si il y a un problème de perception de l'impôt. Ce qui serait toujours un aspect négatif parce que il y aurait, dans ce cas là, des gens qui paient et des gens qui échappent et donc, du point de vue de l'équité fiscale évidemment, c'est en plus du point de vue purement financier, il y a un problème d'équité fiscale. Alors, je voulais dire un petit mot aussi sur l'impôt des personnes physiques et l'additionnel à l'impôt des personnes physiques. On sait qu'il y a une réforme fiscale qui permet en général de payer moins d'impôts, c'est bien, personne ne demande de payer beaucoup d'impôts, quand il y a moyen de faire avec moins, c'est parfait, d'ailleurs quand elle était passée j'étais encore au Parlement et je l'ai votée à cette époque là. Mais, on sait aussi que comme l'additionnel communal est basé sur cette base, sur l'IPP donc qui sert de base, que fatalement cela va engendrer une diminution des recettes communales aussi. Or, j'ai lu dans le journal de ce week-end, que le Ministre des Finances, Didier REYNDEERS, donc, se réjouit, il dit : les rentrées fiscales sont bonnes. Et il parle notamment de l'impôt mobilier donc sur les revenus de capitaux, qui ont augmentés de 105 millions soit de 21% et il attribue cette augmentation en grosse partie à l'effet de la DLU, la fameuse Déclaration Libératoire Unique, qui a ramené des capitaux en Belgique. Je crois que si la DLU a marché, c'est aussi parce que à partir du 1^{er} juillet de cette année, donc, il y a quelques jours, il y a une directive européenne qui est en application et qui fait que, dans tous les pays de l'Union Européenne, soit on prélève un précompte mobilier, soit on fournit les renseignements à l'Etat dont le redevable est originaire. Alors, en Belgique, nous avons opté pour le précompte mobilier, il est aujourd'hui de 15%, en 2008 il sera de 20% et en 2011, il sera de 35%. C'est pas la Belgique qui l'a décidé, c'est pas la commune, ce n'est même pas l'Etat, c'est une directive européenne. Et donc, je me posais la question de savoir s'il n'était pas possible d'imaginer une compensation pour les communes sur ces rentrées nouvelles, en compensation précisément des recettes fiscales qui diminuaient sur base de l'additionnel à l'IPP. C'est évidemment pas tellement au Bourgmestre que

je m'adresse lorsque je parle de cela, c'est un débat qui n'est pas un débat du Conseil communal, je le reconnais, mais puisque vous avez plusieurs casquettes, M. le Bourgmestre, je voulais quand même vous faire cette suggestion. La deuxième chose, à part la mauvaise rentrée de l'impôt, c'est aussi une nouvelle qui est un peu chagrinante que le nombre d'habitants a diminué en 2004, alors pourtant que l'on espérait qu'il était reparti à la hausse, 2004 c'est moins 204 habitants, ce n'est pas une catastrophe mais cela veut dire quand même que les efforts sur l'attractivité non pas de la Ville seulement pour les touristes ou pour les chalands, mais aussi l'attractivité de la Ville pour ses habitants, pour ceux qui veulent s'y établir que nous n'y sommes pas encore arrivés et donc il reste du travail dans ce sens là. Voilà les deux remarques que je souhaitais faire à propos des documents du compte.

M. BEUGNIES, Conseiller : Je vous remercie, M. le Bourgmestre. Je voudrais quand même insister sur les raisons profondes du déficit, c'est que pendant des années, on n'a pas pris en compte au budget les charges des pensions, on n'a pas provisionné les pensions. La véritable raison, c'est cela, on n'a pas su le faire, on a présenté des budgets, des comptes dans lesquels on n'avait pas pris en considération la prime des pensions et maintenant, lors de cette législature ci, on a pu prendre en charge ces charges passées de pensions qui n'avaient jamais été prises en considération et grâce au plan Tonus on a pu prendre en charge ces pensions qui, pour l'heure, à ce compte ci, s'élèvent à 22 millions. Alors, donc, il a fallu comptabiliser 22 millions en dépenses qui est effectivement une charge exceptionnelle, qui n'est pas récurrente et le système comptable veut qu'on ne peut pas comptabiliser ces 22 millions en emprunt, c'est-à-dire qu'on emprunte, on ne peut pas comptabiliser ces 22 millions en produits. Dès lors, il y a donc, pour cet exercice ci, un trou de 22 millions mais qui ne provient absolument pas de la gestion courante actuelle mais qui est une charge passée, parce qu'on n'a jamais pu prendre les primes des pensions lors des précédentes mandatures. Voilà la véritable raison.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant ces explications techniques, M. l'Echevin vous rajouteriez une petite couche politique ?

M. MILLER, Echevin : Non, M. le Bourgmestre, je vais rester dans le technique. Je l'ai dit dans mon exposé, M. le Conseiller, je n'ai pas présenté ce compte comme étant quelque chose de négligeable, bon cela concerne 2004 et puis, c'est terminé. Donc, vous savez que nous allons bientôt, entamer les travaux de préparation du budget pour l'année 2006, notre majorité tiendra évidemment compte des résultats du compte 2004

pour présenter ce budget. C'est aussi une façon de répondre à votre inquiétude selon laquelle il pourrait, il eût pu y avoir, au niveau de nos services, une sorte d'inéquité fiscale, c'est-à-dire que la façon d'aller recevoir l'impôt aurait créé certaines distorsions que certains auraient payé et pas d'autres. Donc, là je vous rassure immédiatement, M. le Conseiller, tout citoyen montois est traité de la même façon, il y a des taxes à payer et nous essayons de le faire au mieux des intérêts de la Ville et en préservant nos concitoyens. Cela c'est une chose. Deuxièmement, il y a, c'est vrai mais je l'ai dit également, quelques rentrées au niveau des impôts communaux qui sont moindres. Première réponse, j'ai commencé par là, elles sont budgétées et elles ne vont donner leurs résultats que par après. Donc, on ne peut pas encore les comptabiliser complètement au niveau de 2004 mais vous avez raison, il y a certaines taxes qui posent des problèmes particuliers, vous en avez pointé deux, vous avez parlé des tracts publicitaires, donc des journaux toutes boîtes, c'est exact, vous avez raison. Etant donné la législation en la matière, la commune a moins la possibilité, à une possibilité moindre de pouvoir taxer. Qu'avons-nous fait ? Qu'a fait cette majorité ? Et bien, elle a changé la réglementation et nous avons voté, lors d'un Conseil communal, lors d'une réunion précédente, un autre règlement qui nous permettra justement de pouvoir compenser cela. Donc, nous ne restons pas inactifs. La force motrice, vous avez évoqué vous-même le problème tout à l'heure à propos de la chaudière, oui, il y a une taxation de la force motrice qui porte sur des matériaux, sur des machines qui parfois sont vétustes, chaque fois qu'un investissement nouveau est fait, il y a une moins grande consommation au niveau de l'énergie. Donc, là aussi, il faudra pouvoir y répondre. Donc, le compte 2004 est un compte qui démontre, qui prouve si besoin en était, la nécessité de rester attentifs à la situation financière de notre Ville mais je pense que les différents éléments et notamment , cela je le répète parce que cela n'apparaissait plus dans votre intervention, ce qui est normal, le fait que nous continuions à comprimer les dépenses de la Ville est un élément fort important pour la bonne santé budgétaire de notre Ville, M. le Bourgmestre, je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. l'Echevin. Quelques éléments : 1) la proposition de M. VISEUR, je pense que c'est un débat du Parlement fédéral et je l'invite et il l'a très vraisemblablement fait, à demander à ses collègues du Parlement fédéral d'entamer un débat de cette nature. 2) c'est vrai que la situation financière de la Ville reste extrêmement difficile. On essaye de la maîtriser. Je pense qu'en terme de dépenses, on fait de grands efforts, il n'en demeure pas moins que si nous n'avions pas

l'assistance forte, importante de la Région Wallonne, nous aurions connu, sous cette législature, une hécatombe sociale dramatique au sein de la Ville de Mons.

Heureusement, nous n'avons pas d'hécatombe mais il y a quand même un plan qui a été fixé et nous en avons parlé au Conseil communal, qui vise par exemple à ce qu'il y ait un non remplacement systématique des gens qui décèdent ou qui quittent les services, ce qui nous oblige au fil du temps à réorganiser nos propres services communaux. Cela veut dire que le volume global des frais, notamment des frais du personnel, est très largement maîtrisé. On essaye de faire la chasse au gaspi, on essaye de réduire un maximum de frais tout en évitant de nous mettre dans une position de stagnation totale. Parce que si on ne faisait plus rien, c'est clair qu'alors la Ville implorerait. C'est ainsi que quand on peut avoir de l'argent tantôt de la rénovation urbaine, tantôt du patrimoine, 95% de subsides, tantôt de l'Europe, tantôt des Grandes Villes, on essaye de prendre cet argent qui demande parfois à la Ville de faire un effort additionnel, mais c'est parfois un effort de 5%, de 10%, de 30% mais si on ne fait pas cela, la Ville ne vit pas. Et donc, c'est dans cet équilibre permanent que nous essayons de travailler mais je reconnais que la situation est très difficile, elle était au début de cette législature, à mon sens, catastrophique, nous essayons tant bien que mal de nous en sortir, on en parle un peu moins aujourd'hui parce qu'on trouve que notre responsabilité c'est de faire un maximum pour que cela se passe le mieux possible mais c'est vrai que la situation reste une situation qui est difficile. Par ailleurs et j'en termine, pour ce qui est de la population, nous sommes aux alentours de 92.000 habitants mais c'est vrai qu'en 2004, suite à l'incendie dramatique des Mésanges, nous avons un nombre considérable de logements qui ont été désaffectés, pas encore démolis puisque la démolition est prévue pour le début de l'année prochaine, mais en attendant l'ex société Sorelobo a fermé des appartements ; et a désaffecté des appartements donc un nombre considérable d'appartements sont vides parce que les différentes tours vont être démolies, que ce soit les Mésanges d'un côté et les Fauvettes, que ce soit à Ghlin, où il y a un nombre considérable de logements qui, aujourd'hui, n'ont plus d'occupants puisqu'il est prévu une rénovation significative et une reconstruction. Donc, la situation telle qu'elle se présente, est pour moi tout à fait conjoncturelle et n'a rien à voir avec le caractère attractif ou pas de la Ville. Et parallèlement à tout le plan de logements de « Toit et Moi », la Ville elle-même a un programme public, privé, un programme mixte et un programme propre de création de logements dans le Grand Mons. J'attire quand même votre attention et dans le respect des règles, en mesurant tous les effets sur

l'environnement, et Dieu sait si nous y sommes attentifs, mais cela pour construire des immeubles, surtout dans des terrains à bâtir à côté d'autres immeubles, il y aura toujours du touin-touin parce que quelqu'un qui a côté de chez soi a un terrain à bâtir sur lequel on n'a pas bâti, le terrain à bâtir ressemble à une zone verte fort agréable et quand on apprend qu'on va bâtir sur une zone à bâtir, on lève les mains au ciel en se disant mais comment est-ce possible. Mais, je le comprends, mais je voudrais insister et rappeler ce qui est objectif, c'est-à-dire que tous les terrains rouges au plan de secteur et en plus aujourd'hui on a élargi les zones constructibles, mais cela c'est clair que si quelqu'un a à côté de chez soi un terrain qui est à zone à bâtir, la probabilité qu'à tout moment un promoteur vienne pour construire quelque chose existe. Et qu'on ne peut pas tenir en même temps le langage qu'il nous faut des gens qui viennent et en même temps, et cela ce n'est certainement pas votre cas, mettre des bâtons dans les roues pour que l'on puisse construire tel ou tel bâtiment. Cela doit se faire dans les respects des règles mais j'attire quand même votre attention sur ce qui pourrait apparaître comme une contradiction. Voilà, mes chers collègues, moyennant toutes ces explications, nous passons au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, TYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 43^{ème} annexe

40^e objet : Règlement, pour les exercices 2005 et 2006, de l'impôt sur les immeubles raccordables à l'égout. Gestion financière T/28

ADOPTE à l'unanimité – 44^{ème} annexe

41^e objet : Cellule foncière – Cuesmes – Aliénation de l'appartement n° 26/4 sis à la rue Hector Delanois. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 45^{ème} annexe

42^e objet : Acquisition d'une parcelle de terrain sise à Mons, rue des Arbalestriers, cadastrée Mons-3ème division section G n°s 59 Z/pie – 632 G/pie -632 L et 632 M/pie d'une contenance mesurée de 40 ares 33 centiares. Demande d'arrêté d'expropriation. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 46^{ème} annexe

43^e objet : Mise au point de la procédure en matière de vente de biens communaux immobiliers. Cellule foncière RF/MV

REMIS

44^e objet : Acquisition de parcelles de terrain sises à Maisières, rue Grande, cadastrées section A n°41/2n – 34/4S4 et 32/4a2 (Lot 5) d'une contenance de 5 hectares 30 ares 63 centiares.

Ratification de la décision du Collège Échevinal décidant la participation de la Ville de Mons à la vente publique Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 47^{ème} annexe

45^e objet : Révision du P.P.A. n° 3 de Mons-Jemappes dit « Puits 28 »
Aménagement du Territoire et des Permis UR 2005

ADOPTE à l'unanimité – 48^{ème} annexe

Sortie de Mme THYSBAERT = 36 présents

46^e objet : Mons-Ghlin. Modification du P.C.A. n° 10 dit « du Bois Brûlé », dérogoire au plan de secteur. Nouvelle délibération sollicitant également l'extension du périmètre du P.C.A. Aménagement du Territoire et des Permis UR 2005

M. COLLETTE, Conseiller : M. le Bourgmestre, c'est un dossier très délicat qui revient. Lors du précédent Conseil, vous aviez marqué votre accord de tenter de trouver avec la Défense Nationale la possibilité d'un accord pour désaffecter une partie de ces entrepôts d'ambulances pour des dépôts du service de santé de l'Armée jouxtant l'Hippodrome de Ghlin, afin de trouver une solution pour affecter ces terrains à la zone d'activités diverses que l'Hippodrome veut obtenir en faveur de ceux qui ont demandé de réaliser soit de l'élevage, à proximité du site de l'Hippodrome, élevage de chevaux bien sûr, soit un centre d'entraînement. Ces demandes s'ajoutaient à la demande de la création d'une prolongation de 500 m de la piste en ligne droite pour laquelle, ma foi, on avait consenti que le massif forestier de la grande hêtraie du Bois Brûlé puisse être entamée le long de la voie de chemin de fer. Alors, ce dossier revient parce que malheureusement, la Défense Nationale, la « grande Muette », a ouvert sa bouche pour

dire non. Et dire qu'elle n'était pas d'accord de céder même une partie du terrain Et nous revenons, en réalité, à la case départ avec cependant un certain aménagement. La proposition qui nous est faite, c'est en réalité de réaliser un échange de la zone boisée de la hêtraie sur laquelle l'IDEA sollicite de pouvoir réaliser la zone d'activité économique annexe à l'Hippodrome avec une partie du site de la briqueterie voisine et échange des zones forestières pour arriver finalement à un espèce d'équilibre entre les zones boisées et les zones à affecter à l'exploitation. Ce dossier continue à nous poser d'importants problèmes. Mais, je voudrais à cette occasion là peut être évoquer la difficulté supplémentaire où nous nous trouvons du fait que nous n'avons pas pu soumettre ce dossier et que manifestement il semble que le Collège n'a pas l'intention de soumettre ce dossier à la Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire étant donné les décisions prises par le Collège en vue d'une application, je vais dire, presque accélérée du RESA. En principe, le RESA qui est donc la relance économique et simplification administrative qui, dans le cadre du CWATUP entraîne une série de modifications a introduit, je vais dire dans un bout tout à fait louable, d'accélérer les procédures. Je crois que c'est exactement cela, d'accélérer les procédures administratives d'urbanisme, d'alléger la charge de la CCAT, on remercie effectivement le Gouvernement Wallon d'avoir eu cette préoccupation mais dans des directions qui ne sont pas encore fixées par arrêté ministériel ou arrêté du Gouvernement en application des modifications du CWATUP. Et nous apprenons que alors que toutes les communes de Belgique ont décidé, qu'en attendant la mise en œuvre de cet arrêté du Gouvernement ou d'éventuels arrêtés ministériels de l'application de ces modifications du CWATUP, la Ville de Mons est la seule à avoir anticipé et décidé, elle-même, non pas dans un débat démocratique qui se tient au Conseil, mais dans le secret du Collège, de quels dossiers seraient dorénavant privés la CCAT ou la consultation de la CCAT. Je vais vous dire immédiatement sur ce sujet que tous les membres de la CCAT si la question leur était effectivement posée, se réjouiraient assurément de voir échapper dorénavant à sa compétence les demandes de permis d'urbanisme dérogatoires au règlement général d'urbanisme relatif aux programmes de construction, transformation et extension d'habitation unifamiliale de la construction de volumes annexes sur les parcelles destinées à la construction d'habitations unifamiliales, garages privés, abris, pergolas, serres dont elle est encombrée. Travaux dits de minime importance au sein des articles 262, 264 du CWATUP. Pose d'enseignes et de publicité. Je pense que la tâche de la CCAT pour se consacrer à des missions plus essentielles serait déjà allégée de

pratiquement la moitié des dossiers qui l'encombrent avec cette seule mesure. Par contre quand on apprend que le Collège de cette Ville entend soustraire à l'avis de la CCAT, les demandes de permis d'urbanisme, dérogatoires au plan de lotissement et au PCA, les demandes de permis d'urbanisme dérogatoires au plan de secteur, là on se dit qu'effectivement on va vers un sérieux appauvrissement de la démocratie participative dans des choix qui sont fondamentaux pour l'avenir de la Ville. Alors il y a effectivement des justifications de l'enlèvement de ces compétences à la CCAT, en disant le premier concerne essentiellement des programmes d'habitations, le deuxième concerne essentiellement des plans gérés par le plan de secteur qui est géré par la Région Wallonne. Non, nous ne pouvons pas admettre cette justification, il s'agit précisément dans ces deux compétences qui sont soustraites de la consultation de la CCAT de redessiner le territoire, lui redonner ces affectations, modifier les affectations qui sont au plan de secteur, qui sont dans les PCA et ça il paraît être un grave déficit démocratique de supprimer cette consultation qui je le rappelle se fait auprès de personnes qui représentent de manière géographique, sociale et économique les différents intérêts ou sont censés représenter les différents intérêts de la population. Je souhaite, ce n'est peut-être pas le moment aujourd'hui, que nous ayons un débat sur la question plus tard. Mais j'introduisais le point par cette discussion-ci parce que je me trouve aujourd'hui dans une situation où je n'ai pas pu comme pour d'autres interventions de type urbanistique ou d'aménagement du territoire mettant en cause le schéma de structure, le plan de secteur ou les plans communaux d'aménagement, je n'ai pas pu sonder ces avis souvent très pertinents et spécialisés des personnes qui composent la CCAT et je pense donc qu'il y a là un déficit de la réflexion et des éléments qui peuvent nourrir celle-ci. J'en viens au point de l'ordre du jour suite à l'introduction duquel nous avons dû effectivement rechercher un peu à gauche et à droite des renseignements que nous aurions pu glaner grâce à l'ensemble des personnes ressources qui composent la CCAT. Quelle est la proposition que l'on fait aujourd'hui ?

- 1) Etendre le périmètre du Plan Communal d'Aménagement, c'est-à-dire l'étendre vers l'est au site de la Briqueterie. La Briqueterie de Ghlin dont le site est inscrit au plan de secteur en réserve d'exploitation ou extension d'exploitation mais à finalité forestière. Ce qui signifie que quand c'est barré de couleur parme et de couleur verte cela signifie que l'exploitation est autorisée à titre d'extension pour autant qu'en fine les lieux soient remis en état forestier. Tablant sur cette destination finale, la proposition qui est faite, sans doute inspirée par l'IDEA, par le Collège au Conseil ce soir est de dire : 1) Il est

impossible de réaliser la zone d'activité économique annexe à l'hippodrome sur le site initialement prévu, c'est-à-dire sur le site où se tient un Grand Prix de Moto Cross annuel sur trois jours. Donc c'est l'obstacle majeur qui nous amène aujourd'hui à vouloir modifier ce PCA et le mettre en contradiction avec le plan de secteur. Puisque il semble bien entendu qu'on ne va pas déplacer le terrain de Moto Cross, on va donc s'attaquer à la zone boisée qui se trouve derrière pour la mettre à blanc et réaliser sur cette zone les extensions qui sont souhaitées par l'IDEA pour compléter l'hippodrome. Et comme on va perdre une zone boisée, on propose alors à la Société voisine propriétaire ou plutôt exploitante des terres de la Briqueterie, on propose à cette Société voisine de faire un échange, et de dire vous pourrez exploiter davantage en partie avant, on va vous donner la possibilité de le faire pour autant que vous nous permettiez de récupérer sur votre terrain du voisin les surfaces nécessaires afin d'y installer la forêt que l'on va mettre à blanc de l'autre côté. Alors est-ce possible ? Est-ce une bonne solution ? Alors possible ça dépend toujours effectivement du voisin. Pourquoi ? Parce que en réalité le demandeur du permis ce n'est pas le voisin. C'est l'IDEA. Donc c'est l'IDEA qui veut avoir cette dérogation au plan de secteur pour installer ses installations périphériques et surtout vendre les terrains dont elle est déjà propriétaire, je parle de la grande hêtraie. Si l'IDEA était propriétaire du terrain voisin avec lequel doit se faire l'échange, comme ce fut le cas dans le précédent de la zone d'activité économique mixte des Grand Prés de l'autre côté de l'autoroute ou des Bas Prés du côté du rugby qui s'est fait avec une réduction de l'amputation du Bois de Baudour et avec une réduction de l'amputation des Marais de Douvrain ça va. C'est le même opérateur qui est celui qui se propose d'exploiter la forêt et de replanter cette forêt qu'on abat sur une autre parcelle lui appartenant. Malheureusement ici nous nous trouvons en présence d'un autre opérateur qui est l'exploitant de la Briqueterie duquel on ne peut évidemment avoir en aucun cas l'assurance qu'il va activement mettre en œuvre la reforestation de son site. C'est la première réflexion. La deuxième est que déjà si même c'était le même opérateur, en l'espèce l'IDEA cela ne donnerait certainement pas beaucoup de garantie qu'elle respecterait ses engagements et s'engagerait utilement à réaliser la reforestation des terrains donnés en échange. Pourquoi ? Et bien parce qu'elle a fait la preuve dans le cadre du dossier précédent qu'elle ne respectait pas ses engagements. Je ne sais pas si vous vous souvenez du début de ce dossier, à l'époque où on a demandé une dérogation pour installer dans ces plantes d'intérêt biologique important l'hippodrome. Il avait été décidé que l'on pouvait accepter un demi-mal à la condition que la partie centrale de

l'hippodrome donc l'intérieur de l'anneau soit laissé dans sa configuration de prairie humide sauvage qui sauvegardait l'habitat écologique des espèces rares qui s'y trouvaient. L'IDEA n'a pas respecté sa parole, elle a complètement mis à blanc le centre de la piste, elle l'a complètement remanié, elle l'a drainé, elle a semé une pelouse, elle n'a pas respecté ses engagements qui étaient stipulés lors de l'autorisation de la création de l'hippodrome. Cela c'est la deuxième réflexion que l'on peut faire. Alors troisième réflexion sur le dossier proprement dit, c'est qu'il est en réalité impossible de reconstituer sur le site de la Briqueterie la hêtraie qui existe à l'endroit qui est convoité par l'IDEA. Impossible parce que les conditions physiques du terrain sous jacent ne sont pas les mêmes et ne seront jamais les mêmes et ne pourront jamais être reconstituées parce que on est en présence d'une décharge. Et l'autre côté est exceptionnel et on ne pourra jamais reconstituer la diversité biologique qui s'y trouve. Nous lisons des documents que nous avons reçus, notamment des Sociétés de protection de la nature et du RNOB notamment avec ces éléments-ci : « Ce site rassemble une hêtraie pure et ces faciès tantôt abîmées par une ancienne peupleraie tantôt par plantation mixte de merisiers érables est une peupleraie. Des sentiers et chemins abritent des morceaux de pelouses silicicoles ». Il y a relevé quelques espèces végétales rares, je vous passe les noms Latins. Avis de la Commission Consultative de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales qui a visité le site le 27 mai : Vieille hêtraie exceptionnelle, dernier témoin dans la région, intérêt biologique très élevé, en tout cas plus que le site de carrière derrière la Briqueterie. Et nous avons encore d'autres renseignements : C'est un habitat d'intérêt communautaire potentiellement éligible en périmètre Natura 2000. D'après nos informations, si ce site n'a pas été retenu dans les sites Natura 2000 alors qu'il devait nécessairement l'être vu sa qualité biologique, c'est parce qu'il y a eu des pressions où vous savez du côté du propriétaire. Cette zone est restée intouchée depuis une vingtaine d'années. Les conditions seraient donc tout à fait favorables pour conserver cet habitat en réserve naturelle forestière comme une cellule de vieillissement. Et on a encore des précisions sur cette hêtraie calcicole constituant une association végétale particulière du Domaine Atlantique qu'on ne trouve naturellement que sur les terrains calcaires du Nord Ouest du bassin Parisien, Champagne, Normandie, Picardie. En Hainaut elle existait sur les coteaux calcaires du bassin de la Haine. Mais aussi en frange Sud du massif de Baudour, là où précisément l'industrie a grignoté le massif. Il semble bien que tous les auteurs que nous avons consultés pendant le week-end, les spécialistes, les agronomes, les forestiers, les

Associations de protection de la nature sont tous unanimes pour dire que ce serait une perte irrémédiable de mettre à blanc cet ensemble forestier. Et pour conclure je dirais qu'il y a peut-être un quatrième argument : c'est qu'il y a en application de l'article 1bis du code forestier une obligation pour que toute aliénation ou modification d'affectation d'un bois soumis au régime forestier, ce qui est le cas de cette parcelle de 20 hectares, doit faire l'objet d'un avis de la division nature et forêt et d'une approbation ministérielle. Et qu'à notre connaissance il n'y a aucune demande officielle d'avis qui aurait été déposée dans le Service que nous avons interrogé. Il a bien eu des contacts entre le Directeur Général de l'IDEA et le Directeur de l'Administration avec des délégués de l'Urbanisme de Mons. Mais manifestement cela ne constitue pas la demande d'avis obligatoire qui doit être déposée en ce cas, de telle sorte que nous disons que bien sûr nous nous opposerons jusqu'au dernier moment et jusque à épuisement des recours à ce projet, d'une part et que d'autre part, il présente une faiblesse structurelle du point de vue juridique que nous exploiterons bien entendu.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'autres intervenants ? Et bien M. COLLETTE, d'abord je vous remercie pour votre intervention qui mérite de la part du Collège quelques précisions. Tout d'abord, même si ça vous déplaît, la Ville de Mons, son Collège et la majorité à l'intention que dans cette Ville il se passe des activités. Dans le respect de toutes les règles et que vous ayez envie d'utiliser toutes les ficelles de recours, c'est votre droit, et on vivra avec les recours. En l'occurrence sur ce site-là plusieurs éléments. 1) On a un hippodrome. Ça ne vous plaît pas, c'est votre droit. En tout cas je peux vous dire que dans le reste de la Wallonie il y a beaucoup d'endroits qui pleurent et qui auraient tant aimé que les investissements se réalisent. Ça ne vous plaît pas, c'est votre droit. On ne peut pas dire que ce soit une activité hyper polluante, on ne peut quand même pas dire que l'on est là dans quelque chose d'inacceptable. Que du contraire. Pour le moment, cet hippodrome qui est l'un des hippodromes où il y a une activité diversifiée et considérée par les professionnels (moi je n'y connais vraiment rien) mais par les professionnels équestres et autres comme un hippodrome de très grande qualité et promis à un avenir remarquable. 2) On veut mettre à côté de l'hippodrome de l'activité économique. Jusque là on n'a pas encore commis de crime. Ce n'est pas un scandale que de vouloir avoir de l'activité économique dans notre Commune et de le faire là où on peut le faire et on dit qu'il y a moyen d'avoir une activité liée à l'hippodrome. Ah grand malheur, l'hippodrome est en bordure d'un domaine militaire. On a dit au Mayor, essayez de voir si on ne peut pas avoir un bout

du domaine militaire. Le Mayeur s'exécute, écrit au Ministre, on a eu le « dallage » du diable, on n'a pas arrêté de dénigrer le Mayeur, encore un peu nous étions ceux qui voulaient faire fuir le casernement de Ghlin. Il n'était pas question de ça du tout, on demandait simplement si par rapport à l'espace occupé, est-ce qu'on pouvait gagner quelques mètres, justement pour faciliter cette implantation d'activité économique en bordure de l'hippodrome. On n'avait vraiment pas du tout le sentiment de commettre un crime et c'est quand même normal puisqu'il y a ces espaces qu'on pose des questions. Le Ministre dans l'état actuel des choses dit : « ce n'est pas possible ». Et bien nous prenons acte peut-être qu'à l'avenir ça le sera. Pour le moment on prend acte. Par ailleurs, il y a un espace à côté utilisé par le Moto Cross. On aime ou on n'aime pas le Moto Cross. Mais on ne va quand même pas supprimer toutes les activités sportives parce que tantôt on fait du bruit ici, parfois on fait du bruit là. Il faut quand même que quelque part dans une Ville, Chef-Lieu de Province, il puisse se passer quelque chose pour les amateurs de motos, les amateurs de Moto Cross et dites moi où on peut le faire faire ? On ne va pas le faire faire sur la Grand Place de Mons ? Cet endroit-là n'est peut-être pas, il y a des essences, il y a des arbres remarquables il y a, oui je le conçois. Mais il faut quand même qu'il y ait un peu d'activité on ne va quand même pas annuler toutes les activités. Ce serait tellement plus facile de dire non à tout. Mais Mons n'est pas la Ville du non, ce n'est pas la Ville où on interdit tout, ce n'est pas une société de l'interdiction. On essaye de trouver les équilibres. Bien, il faut maintenant aménager, mais oui on essaye avec une discussion avec la Région Wallonne de dire on va supprimer une partie verte avec des arbres. Et je suis sensible à ça, j'adore les arbres, et on dit on va essayer d'en replanter de l'autre côté. Et bien oui peut-être que les essences que l'on va mettre de l'autre côté ne sont pas tout à fait les mêmes et qu'on aimerait bien garder celles-ci. Mais on ne sait pas faire une chose et son contraire. Alors moi je vais vous dire, le choix entre une activité économique, entre le fait que ça bouge et quelques éléments que je respecte et qui apparaissent aux yeux de certains comme essentiels. Moi je pense que la Wallonie a un tel potentiel de ressources dans tous les domaines forestiers que bon il faut faire un choix. Ce n'est pas le vôtre c'est respectable, moi je respecte votre choix. Mais ça peut-être celui de la majorité du Conseil Communal. J'en viens maintenant et je voudrais ajouter que ça n'a pas été repris dans Natura 2000. Oui mais vous pouvez me « chanter Ramona » dans toutes les langues et vous étiez au Gouvernement à Natura 2000, parce que vous étiez en tant qu'Ecolo au Gouvernement et donc ça n'a pas été repris dans Natura 2000. Et donc moi

j'aime bien tous les arguments du monde mais si tel était le cas, on aurait dû le faire. Maintenant j'en viens à la CCAT, écoutez-moi bien. Oui le Gouvernement Régional actuel a envie de simplifier et a envie d'accélérer les procédures. Et je peux vous dire que modestement c'est mon sentiment aussi. Oui je veux une simplification dans toutes les procédures et une accélération. Les gens en ont marre de devoir attendre des délais inimaginables pour avoir leur permis. Je respecte la CCAT et pour cause, l'état d'esprit et dans les textes on prévoit justement pour alléger le travail de la CCAT de ne plus aller demander à la CCAT certains nombres d'avis. Et moi je n'ai pas envie de choisir entre une pergola et « tchic et tchac ». La Ville de Mons a décidé oui d'anticiper et oui de prendre le maximum de latitude pour justement réduire les délais au maximum. Que la CCAT soit pertinente et composée de gens estimables, oui et je les respecte. Mais écoutez, on a attendu personne et on n'a pas attendu d'ailleurs après vous, nos prédécesseurs depuis des années et la Ville de Mons aujourd'hui est l'une des Villes en terme de préservation du patrimoine, en terme de rénovation urbaine qui est l'une des plus extraordinaires du pays, citée en exemple dans le monde entier. On n'a pas attendu d'avoir l'avis de « tchic ou de tchac ». Et alors faire croire aujourd'hui qu'il y a un déni de démocratie parce qu'on se passerait d'un avis. Mais écoutez vous ne pensez pas que vous poussez un peu le bouchon loin ? Alors, moi je vais vous dire, et bien nous garderons le cap. On va alléger le travail de la CCAT dans le cadre maximum de ce que les dispositions décrétales prévoient et on va réduire les délais au maximum. Il y aura des états d'âme, on ne sera pas content. Et bien cela ça fait partie de la vie et il faut gérer les mécontentements aussi. Mais notre option elle est de réduire les délais, d'aller le plus vite possible, bien sûr on commettra des erreurs, il y a les recours, d'ailleurs vous l'avez indiqué vous-même. Et je ne doute pas que chacun jouera son rôle, nous voilà comment on voit les choses. Voilà Mesdames, Messieurs, Chers Collègues la réponse du Collège. La réplique est toujours à l'Assemblée. Je vous en prie Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Oui effectivement je souhaite répliquer calmement d'ailleurs parce qu'il y a peut-être une partie d'incompréhension en tout cas. D'abord parce qu'on a rien contre l'hippodrome, absolument rien, ni contre l'activité économique qui pourrait se dégager autour de l'hippodrome. Le problème c'est que l'on est encore une fois en train de jouer écologie contre économie. L'écologie dans ce cas-ci elle représente 20 hectares de bois dont tous les spécialistes nous disent qu'ils sont très intéressants et l'activité d'autre part c'est trois jours de Moto Cross par an. Oui si c'était

une activité très génératrice d'emplois de plus value etc., le problème serait différent. Mais ici nous sommes bien entre ces deux choix là. Ou bien on étend les activités de l'hippodrome sur le terrain actuel du Moto Cross qui d'ailleurs n'a pas fait grand effort pour voir si il n'y avait pas moyen d'aller ailleurs à mon avis, puisqu'ils y étaient ils se sont dit on arrivera bien à rester ici. Mais entre les deux types d'intérêts : 20 hectares intéressants de bois et trois jours par an d'activités sans création d'emplois ni de réelles grandes valeurs, pour nous en tout cas c'est notre choix, ce n'est pas le vôtre, vous l'avez expliqué, mais nous maintenons que c'est quand même plutôt en faveur de garder ce maillon écologique, ce biotope donc ce lieu de vie naturelle important que va notre choix. Sur papier évidemment on a l'impression qu'il y a compensation puisqu'on supprime une zone verte d'un côté et on met une zone verte équivalente de l'autre. Sur papier on regarde les plans et on dit et bien oui il y a compensation mais quand on va voir sur le terrain il n'y a pas compensation du tout puisque aujourd'hui il y avait ce terrain à l'arrière de la Briqueterie qui a déjà d'ailleurs de l'intérêt aussi et l'intérêt beaucoup plus grand encore du bois. Voilà en quoi consiste le challenge, le choix à faire entre les deux. Maintenant à propos de la CCAT évidemment il est très intéressant de supprimer un certain nombre de consultations de la CCAT qui sans ça risquerait d'être étouffée. Il y a ce qui est accessoire et ce qui est essentiel. Mais vous avez dit nous on ne veut pas faire le choix alors on supprime tout ce qu'on peut supprimer. Là non plus on ne peut pas vous suivre, parce qu'on fait de la participation à plusieurs vitesses. Nous avons tout à l'heure discuté du problème à Jemappes où on consulte la population pour savoir ce qu'elle veut. C'est très bien mais du côté de la CCAT qui est quand même un organe qui est aussi représentatif de la Société Civile par des personnes qui ont été choisies par cette Société Civile, on lui ôte des dossiers qui eux sont intéressants, si on n'ôte que les vérandas ou les gouttières, moi je veux bien mais pas des dossiers aussi importants que de l'aménagement du territoire. Voilà les mises au point que je souhaitais faire par rapport à votre réplique, nous ne sommes pas convaincus par la réponse que vous nous avez faite parce que nous n'avons pas les mêmes choix, ça ce résume à ça et donc nous voterons non.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Deux petites informations, parce que la réplique c'est toujours vous. 1) Je comprends que vous puissiez ne pas aimer le Moto Cross, sachez simplement que les arbres sont là, on fait du Moto Cross on n'a pas rasé le bois. Donc on aime ou on n'aime pas, il y aura d'autres activités. 2) La CCAT Dieu sait à quel point non seulement je la respecte et comme on a contribué à la désignation d'un certain

nombre de ses membres, on la connaît bien. Le problème c'est que deux fois sur trois le quorum n'est pas atteint. Moyennant ces explications, qui souhaite encore prendre la parole ? Je vais vous demander, je m'en excuse auprès de vous, d'avoir la gentillesse maintenant d'être bref si c'est possible ?

M. JACQUEMIN, Conseiller : Oui je serai bref, je le fais en accord avec mon Chef de Groupe. Nous sommes tout à fait d'accord avec les propositions du Collège et avec votre réplique, mais je voudrais dire une chose une fois de plus. Je constate que le Groupe Ecolo s'attaque à des activités sportives, après le football, après le basket et avant il y avait eu Francorchamps, maintenant c'est le sport motocycliste et puis c'est le sport hippique etc. Oui, oui on va abattre quelques arbres. Mais sachez Monsieur que l'activité sportive dans notre région, ça crée beaucoup d'emplois. Si vous étiez Administrateur d'Associations Sportives dans le coin, vous sauriez qu'il y a beaucoup d'employés. Et même si un Moto Cross ne dure que trois ou quatre jours mais ça demande de l'emploi en permanence, parce que ça doit se préparer, il y a des contacts permanents à faire, il y a des gens. Arrêtez s'il vous plaît d'attaquer chaque fois qu'une activité sportive veut un petit peu prendre de l'expansion.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 49^{ème} annexe

47^e objet : Revitalisation urbaine. Opération du site du Béguinage. Avenant à la convention entre la Commune et le Promoteur. Aménagement du Territoire et des Permis UR 2005

ADOPTE à l'unanimité – 50^{ème} annexe

48^e objet : Discobus – changement d'emplacement de passage. Culture 6721

ADOPTE à l'unanimité – 51^{ème} annexe

49^e objet : ASBL « Le Manège.Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2004. Gestion financière C/C2004/007/asbl

ADOPTE à l'unanimité – 52^{ème} annexe

50^e objet : ASBL « Le Manège.Mons ». Budget de l'exercice 2005. Approbation. Gestion financière C/B2005/009/asbl

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^{ème} annexe

51^e objet : ASBL « Orchestre Royal de Chambre de Wallonie ». Compte et bilan de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière C/C2004/009/asbl

ADOPTÉ à l'unanimité – 54^{ème} annexe

52^e objet : ASBL « Sport-Jeunesse et Loisirs » Mons. Compte et bilan des exercices 2002/2003. Approbation. Gestion financière C/2002-03/013/asbl

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^{ème} annexe

53^e objet : ASBL « Union Mons-Hainaut ». Budget des exercices 2003 (année complète) et 2004 (1^{er} semestre). Approbation. Gestion financière C/B2003-04/002/asbl

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GEUPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 56^{ème} annexe

54^e objet : ASBL « Union Mons-Hainaut » - Compte et bilan des exercices 2003 (année complète) et 2004 (1^{er} semestre). Approbation. Gestion financière C/C2003-04/007/asbl

Mme JUNGST, Conseillère : Et bien oui on ne va pas faire mentir Monsieur JACQUEMIN. Moi j'adore le basket et j'adore aussi le Moto Cross. Contrairement à ce que vous pensez, il ne s'agit pas d'adorer ou de ne pas adorer, il s'agit de tenir en compte un patrimoine forestier important et de trouver un terrain propice pour le Moto Cross. Le Basket Union Mons Hainaut, moi je trouve que cette infrastructure est merveilleuse. Le basket j'adore M. JACQUEMIN mais il faut quand même reconnaître et je pense qu'en Commission je n'étais pas la seule à le reconnaître et je pense qu'il y

avait même des gens de votre groupe qui étaient d'accord de nous présenter le budget des exercices 2003 et 2004 alors que le point suivant c'est déjà les comptes, que c'était un petit peu tard et donc voilà. C'était juste ce que je voulais signaler. Il nous semble en tous les cas, pour qu'on puisse avoir une bonne gestion et une bonne Administration, y compris dans les ASBL qui bénéficient de subventions publiques et bien qu'ils tiennent compte aussi de l'orthodoxie comptable à ce niveau. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DUPONT, Echevin : En fait je me suis renseigné auprès du Club de Basket. C'est vrai que les budgets et les comptes ont été présentés sur 18 mois. Tout simplement la raison en est que la Fédération de Basket a imposé à tous les Clubs de présenter toutes les pièces comptables réunies sur un championnat. Résultat, un moment donné il a fallu faire une entorse et cette entorse était de rajouter un moment donné un semestre. Vous avez pu constater qu'au point 55 l'exercice comptable revient sur une période de 1 an qui représente un championnat. Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GEUPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 57^{ème} annexe

55^e objet : ASBL « Union Mons-Hainaut ». Budget des exercices 2004 (2^e semestre) et 2005 (1^{er} semestre). Approbation. C/B2004-05/004/asbl

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GEUPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 58^{ème} annexe

56^e objet : ASBL « Procession du Car d'Or Mons ». Compte de l'exercice 2004.
Gestion financière C/C2004/003/asbl

ADOPTÉ à l'unanimité – 59^{ème} annexe

57^e objet : ASBL « Procession du Car d'Or Mons ». Budget de l'exercice 2005.
Approbation. Gestion financière C/B2005/007/asbl

REMIS

58^e objet : Résiliation d'actes de concessions par faute de demande de renouvellement
au cimetière communal de la section d'Havré. 2^e Inhumations

ADOPTÉ à l'unanimité – 60 à 112^{ème} annexes

59^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour les
établissements scolaires du fondamental : approbation du projet et détermination du
mode de passation du marché. 8^e 2^e 1548/lot 1 et lot 2

ADOPTÉ à l'unanimité – 113^{ème} annexe

60^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier scolaire pour l'Académie de
Musique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
8^e 2^e 1548/acmu/E/2

ADOPTÉ à l'unanimité – 114^{ème} annexe

61^e objet : Reprise de l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports par la Province de
Hainaut. Convention. 8^e 2^e 1636

M. DI RUPO, Bourgmestre : Permettez-moi une petite communication. Si Mme
l'Echevine me l'autorise ? Donc chers Collègues, il y a eu en Commission un débat
extrêmement utile conduit par un certain nombre d'entre nous, tous les Groupes y ont
participé, et on nous a fait remarquer, singulièrement le Chef de Groupe MR, que au
Conseil Provincial on avait arrêté un texte qui était légèrement différent du texte qui se
trouve dans le Convention et qui concerne les temporaires prioritaires. Pour faire bref et
économiser du temps, nous suggérons à la lumière du vote du Conseil Provincial de
reprendre à cette partie, non pas le texte qui est proposé mais bien le texte qui a été voté
au Conseil Provincial. Je pense qu'en ce faisant, on respecte totalement ce qui a été
décidé au niveau Provincial et en même temps on sauvegarde les droits individuels des
personnes. Je ne sais pas si vous pouvez être d'accord avec cette proposition. C'est en
tout cas la modification que nous suggérons, parce que je pense que c'est plus cohérent

aussi. Après avoir fait l'examen, c'est vrai qu'il y avait des explications qui ne devaient pas à mon avis se trouver dans le texte. Voilà un peu ce que je voulais dire mais s'il y a l'un ou l'autre qui veut prendre la parole, je vous en prie. Donc, il s'agit ni plus ni moins, pour le public, de la fusion de l'Enseignement Communal, de la Communauté Française et de la Province, Technique et Professionnelle Secondaire au niveau de pouvoir organisateur qui est la Province. Et nous ferons de même pour l'Enseignement de Promotion Sociale Communal. Et je pense que c'est dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des enseignants, mais il y avait cette difficulté. Ok ?

M. BEUGNIES, Conseiller : Simplement Monsieur le Bourgmestre pour vous remercier. Le texte à la Province a été après concertation avec les Syndicats voté à l'unanimité du Conseil Provincial, c'est donc le même texte qui a été voté ici et qui garantit tous les droits des enseignants qui y sont repris.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui c'est juste. C'est moi qui vous remercie et merci d'avoir attiré l'attention des uns et des autres. Alors là aussi on reprend l'Ecole Fondamentale de la Communauté Française à Jemappes et il y a au niveau Communal et là on s'est dessaisi et on a permis à la Province d'être pouvoir organisateur de l'Enseignement Technique et l'Enseignement de Promotion Sociale. Mais comme nous avons un Enseignement Fondamental de grande qualité et qu'il y avait des difficultés dans l'enseignement primaire fondamental de la Communauté Française, nous reprenons cette école dans le Pouvoir Organisateur Communal.

ADOPTE à l'unanimité – 115^{ème} annexe

62^e objet : Reprise de l'École fondamentale de la Communauté française à Jemappes par la Ville de Mons. Convention. 8^e 1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 116^{ème} annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors j'ai une question et une interpellation. Dans quel ordre faut-il travailler ? La question est celle de M. VISEUR je pense sur les canalisations de gaz.

M. VISEUR, Conseiller : Evidemment je n'apprends rien à personne puisque c'est largement paru dans la presse qu'il y a eu un accident le 28 juin dernier à une canalisation de gaz de Fluxys au pont de Ghlin a été abîmée par un camion qui passait en dessous du pont et qui n'avait pas suffisamment baissé sa grue. Mais ça pose des interrogations parce que je crois que nous n'étions pas conscients ou très peu de personnes étaient conscientes qu'il y avait là des canalisations dangereuses somme toute

à portée soit d'un accident comme celui qui est arrivé et par les temps qui courent à portée même d'un acte de malveillance parce que cela ne me semble pas très prudent de laisser ces canalisations-là comme ça. Maintenant que l'on a pris conscience de ce danger là, Je voulais savoir s'il y a d'autres points dangereux sur le territoire de la Ville, si on en a fait le relevé, si il y a d'autres ponts ou d'autres endroits où des canalisations de gaz de Fluxys passent à portée d'accidents ou de malveillances, si on en a fait le relevé, combien sont-ils. Je ne demanderai pas où ils sont parce que ce n'est pas la peine d'attirer l'attention là-dessus. Mais en tout cas de savoir si des contacts ont été pris par le Collège pour remédier à cette situation, parce que je crois qu'elle ne doit pas perdurer.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Comme vous l'imaginez, on est extrêmement attentifs à ces questions et pour cause, le Service Incendie de la Ville dispose d'ailleurs, pour toute la zone couverte par le Service d'Incendie, d'une cartographie précise au 1/10.000èmes qui vient d'ailleurs de l'Institut Géographique National et dans cette cartographie nous avons toutes les canalisations de transport de gaz de Fluxys, le gaz naturel et de l'air liquide oxygène, azote et hydrogène. La liste des canalisations et d'ailleurs je l'ai ici. Je peux à titre confidentiel éventuellement vous la faire parvenir. Mais comme vous l'indiquiez vous-même je ne pense pas qu'il faille en faire une publicité plus que nécessaire. Ce qui importe c'est que ce soit sous contrôle et sous surveillance permanente de nos Services de Pompiers ainsi que des Services de Fluxys. Alors les tracés sont essentiellement souterrains, ça devient aérien et donc avec les risques que vous avez évoqués lorsqu'on traverse un cours d'eau. Mais, même dans ce cas là, la pose de nouvelles conduites se fait en siphon, c'est-à-dire en dessous du cours d'eau. Actuellement sur tout le territoire de la zone il y a 4 points aériens. Les autres points sont des postes de vannes qui sont totalement interdits d'accès avec des clôtures. Voilà. Mais donc que c'est un sujet qui est très suivi par les Autorités compétentes. Si vous souhaitez avoir cette liste, ça ne pose aucune difficulté bien entendu.

M. VISEUR, Conseiller : Je n'avais pas l'intention de faire un attentat donc je me passerai de cette liste.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je n'en doutais pas une seconde.

M. JUNGST, Conseillère : Oui merci Monsieur le Bourgmestre. Donc je souhaite en fait interpeller aujourd'hui le Collège car le Groupe Ecolo en tous les cas comme moi tient à saluer les Services Communaux, les Pompiers et la Protection Civile qui ont été

très fortement sollicités suite aux pluies torrentielles le mercredi 29 juin après-midi. Mais évidemment ces pluies nous ont amené à faire différents constats et donc c'est sur ces constats que je souhaite interpeller le Collège. Les spécialistes du réchauffement climatique nous annoncent tous que le type d'averses que nous avons connues ce mercredi devrait se répéter à l'avenir. Comme il n'est pas possible d'arrêter la pluie, il faudra privilégier les mesures de prévention et adapter l'aménagement du territoire pour éviter la répétition de telles inondations. Pour être efficaces ces actions doivent être planifiées et je pense que nous sommes en tout les cas sûrement autour de la table ici d'accord pour nous interroger précisément sur ces questions. Ces pluies torrentielles ont mis en évidence la faiblesse du réseau d'égouttage dans certains endroits, comme dans le centre de la Ville, en plein centre de Mons où de nombreuses habitations ont été inondées et surtout à Cuesmes où un véritable torrent a déferlé sur la Grand'Place. La fragilité de cette zone en cas de très forte pluie est connue par les services communaux, je pense de longue date, mais les mesures prises jusqu'à présent s'avèrent manifestement insuffisantes. Le déluge du 29 juin a aussi mis en évidence des erreurs d'aménagement du territoire. En effet, depuis plus de 20 ans, de nombreux permis d'urbanisme ont conduit à une forte augmentation des surfaces imperméables sans que des mesures de lutte contre les inondations n'aient été prévues. Augmentation des surfaces de parkings, totalement imperméables, non adaptation et insuffisance du dispositif d'égouttage, absence de bassins d'orage, et bien le résultat était inévitable. L'inondation des maisons de nombreux habitants risque d'être de plus en plus fréquente et les embarras de circulation que nous avons vécus devenir inévitables. Nous demandons donc que le Collège fasse un état des lieux de la situation actuelle et des causes des inondations dans les différents quartiers de la Ville et mette en œuvre un plan de lutte contre les inondations. Il devrait, selon nous, reprendre au moins les propositions suivantes : chaque nouveau projet urbanistique ou nouveau lotissement devrait prévoir, de manière optimale, l'évacuation des eaux, l'évacuation des eaux usées mais aussi des pluies lorsqu'elles sont abondantes. Nous devrions aussi, le plus possible, rendre perméables les grandes surfaces imperméables comme des parkings. Il va sans dire évidemment qu'il ne s'agit pas de changer tous les parkings existants et les faire devenir perméables mais il s'agit en tous les cas d'avoir cette préoccupation là chaque fois que nous construirons un parking ou une nouvelle voirie. Ce qui est d'ailleurs le cas si je relève uniquement aujourd'hui les différents dossiers repris qui changent l'équipement de voirie, qui parlent de nouveaux lotissements, et bien rien

qu'aujourd'hui, nous avons parlé de quatre dossiers qui pourraient en tous les cas être directement concernés. Imposer des bassins d'orage pour toutes nouvelles constructions, pour les habitations une citerne reprenant les eaux de pluie et raccordées au WC par exemple. Pour les commerces et les bureaux, les citernes et les bassins d'orage naturels aménagés en zone humide naturelle par exemple. Donc, il y a toute une série de propositions concrètes qui pourraient servir de bassins d'orage et surtout lorsqu'on va aménager de nouveaux lotissements. Il y a quelques mois, nous avons libéré 50 zones d'aménagements communaux concertées, 50 zones qui pourraient devenir des zones de lotissements et d'aménagements et je pense que c'est particulièrement pour ces zones là que cette prévision doit être faite. Donner une prime aussi pour les particuliers qui mettent ou remettent en service une citerne et utilisent leur eau de pluie, prioritairement dans les bassins versants en amont des zones inondées. Adapter le réseau d'égouts notamment par la séparation des eaux usées et des eaux de pluie, prioritairement dans les zones inondées. Je voudrais aussi en fait que dans chaque dossier, exactement comme nous le faisons avec la plate-forme des personnes à mobilité réduite, et bien que chaque dossier dorénavant puisse être analysé sur l'angle de l'évacuation des eaux et je pense que comme cela, en prévention, nous pourrions faire le maximum d'effort. Merci.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Merci M. le Président, Madame la Conseillère, merci pour votre interpellation, il est évident que, vous l'avez signalé vous-même, les épisodes orageux que nous avons connus sont évidemment, pour le moment, assez exceptionnels mais effectivement les prévisions, tout le monde les a lues, les climatologues prévoient qu'effectivement ce type d'épisode peut se reproduire à l'avenir. Je voudrais profiter aussi de l'occasion comme vous l'avez fait d'ailleurs, pour remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées, le personnel communal notamment, pour essayer de venir en aide aux gens qui étaient sinistrés et de limiter les dégâts, encore que chacun sait que les problèmes dus aux inondations sont évidemment extrêmement graves généralement pour les biens des personnes. Ceci étant, pour répondre je voudrais commencer par articuler ça en deux phases. La première qui est le constat, le constat en matière d'entretien. Souvent on entend les gens à l'occasion de ces épisodes et les personnes victimes imaginer, penser, dire que si ces inondations ont eu lieu il s'agit d'un problème d'entretien des égouts. C'est vrai dans un certain nombre de cas. C'est vrai aussi que la situation que nous connaissons est une situation difficile. Mais quelques chiffres en même temps pour le public. Important à signaler, la Ville de Mons c'est 570 kilomètres de voirie communale et c'est 15.000 avaloirs. Il faut savoir que

l'ensemble de ces avaloirs pour être efficaces doivent être curés idéalement quatre fois par an. Nous en sommes très loin et vous avez d'ailleurs vu dans les dossiers d'aujourd'hui d'ailleurs. La volonté du Collège qui consiste en l'acquisition et le renouvellement d'un matériel pour justement équiper les ouvriers de ces hydrocureuses. D'autre part le Collège aussi au cours de ces 3, 4 dernières années et récemment ici le Collège de la semaine dernière si mon souvenir est exact, a décidé d'augmenter les crédits en matière de curage des avaloirs. A savoir que si le personnel communal est incapable en nombre de personnes disponibles de réaliser ces quatre fois l'an le curage des avaloirs, nous avons décidé de consacrer plusieurs fois des augmentations de budgets et la dernière en date qui vous sera proposée lors de la modification budgétaire prochaine est de l'ordre de 75.000 euros permettant de contracter une mission auprès de firmes privées qui nous aideront à réaliser ces entretiens là. Je dois vous dire que cette dernière augmentation fait suite à deux autres augmentations de crédits qui avaient déjà eu lieu. Mais il est vrai aussi que le retard qui a été emmagasiné est assez considérable et qu'il faudra aussi un peu de temps pour que l'ensemble du réseau d'égouttage actuel soit entretenu comme il se doit. Et puis ensuite, il y a les problèmes structurels. Et là je vais me permettre de lire les éléments que j'ai ici et notamment pour le Centre-Ville. La mise en charge du collecteur principal situé dans le lit de l'ancienne Trouille, Avenue Frère Orban, rue de la Trouille, Lamir – Bouzanton – Masquelier. Il existe un projet de délestage de ce collecteur par construction d'un déversoir d'orage au niveau de la rue de Bertaimont, avec établissement d'un puits de grande dimension vers la Trouille à l'Avenue de Gaulle. Un siphon existe d'ailleurs à cet effet sous le tunnel de la Place des Chasseurs. Cet ouvrage quand il sera réalisé délétera l'ancien puits en aval de la rue de Bertaimont et supprimera ainsi sa mise en charge et les refoulements qui en résultent dans tout le bas de la Ville. Le coût estimé pour ce travail est de 6 millions d'euros. A noter aussi le problème posé par le pont du chemin de fer situé sur la Trouille à l'Avenue Wauters. Sur l'ancienne ligne de chemin de fer de Paris et qui d'ailleurs est responsable des inondations notamment de cette partie là. Il s'agit d'un ancien pont voûté en briques dont la section est insuffisante et qui constitue un barrage en cas de gros débit. La SNCB avait été sollicitée, il y a quelque temps, pour pouvoir envisager une reconstruction de ce pont, mais la SNCB a décliné notre demande estimant qu'il s'agissait d'une ligne internationale. Peut-être faudrait-il que la Ville à nouveau réintervienne pour connaître les intentions de la SNCB. Pour ce qui est maintenant de la périphérie nord du Centre-Ville, le collecteur du Trouillon est de

section insuffisante entre l'avenue Maistriaux et la rue Valenciennaise. Un projet existe pour sa mise au gabarit et son approfondissement. A noter que la mise en gabarit a été réalisée entre la rue Valenciennaise et le Nursing et que la poursuite en amont jusqu'à l'avenue de l'Hôpital est inscrite au triennal actuel. Il est urgent de réaliser le tronçon en aval. Mais le coût est estimé à plus ou moins 5 millions d'euros. Alors vous avez formulé une série de suggestions et je pense que globalement on peut être d'accord avec des bémols bien entendu et souvent des bémols qui sont liés à des problèmes budgétaires. Mais enfin rendre perméable des grandes surfaces imperméables comme les parkings, effectivement il serait possible pour les nouvelles constructions via le règlement communal d'urbanisme, actuellement mis à jour d'imposer l'utilisation de matériaux drainant. L'exemple de dalles de gazon si le sol bien entendu permet sinon cela n'a pas de sens. Imposer des bassins d'orage pour toutes nouvelles constructions, et bien, dans le cadre de la construction de nouveaux lotissements, notre Administration impose le réseau séparatif avec rejet des eaux de pluie à la nappe aquifère vers une tranchée drainante ou un ruisseau. Une prime pour les citernes, je pense que c'est une excellente idée mais qui relève, me semble-t-il plus du pouvoir qu'à la Région Wallonne, vraisemblablement un peu comme pour d'autres domaines. Mais il me semble que cela devrait être plus généralisé et de compétence de la Région Wallonne. Vous prenez évidemment le réseau d'égouttage séparatif. Le réseau séparatif n'a d'intérêt que lorsque l'on dispose du même système à l'aval. C'est évident. L'intérêt de ce système réside par exemple dans un quartier qui se situe au bord d'un cours d'eau, que le long de ce cours d'eau il existe un collecteur qui ramène indépendamment les eaux usées vers une station d'épuration. La Région Wallonne encourage la pose d'égouttages séparatifs, malheureusement il est à noter que la dépense en cas d'installation d'un réseau séparatif est purement et simplement doublée. Alors, pour ce qui est au rappel du point 2, simplement vous signaler que déjà maintenant nous imposons un système séparatif individuel par lot dans le cadre de nouveaux lotissements. Voilà une série d'éléments, j'ai essayé d'être le plus complet possible et aussi le plus rapide possible. Bien entendu, le Collège est très attentif à ce genre de problèmes et on essayera de faire avancer aussi vite que possible les dossiers de manière à ce que des situations catastrophiques n'arrivent pas sur notre territoire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je me permets peut-être d'ajouter quelques éléments avant de vous céder la parole pour la réplique. Donc, globalement, il y a ces différents paramètres évoqués par M. l'Echevin. C'est vrai que sur le territoire de la

Ville de Mons et nous avons parlé à l'occasion des comptes des difficultés financières de la Ville. C'est un peu désespérant de la part du Collège de ne pas pouvoir bénéficier des montants financiers qui feraient qu'on égoutterait tout le Grand Mons. Or, il nous reste encore une centaine de kilomètres à peu près à égoutter et c'est historique, il y a certaines communes où il n'y avait pas du tout d'égouttage, etc. Il nous faudrait des moyens financiers colossaux pour justement un entretien, presque systématique, et c'est vrai que d'une manière générale, au fil du temps, et souvent c'est pour des raisons de coûts de l'entretien, il y a des choix dans l'utilisation des matériaux et dans la manière de bâtir, en particulier des parkings, il n'y a pas que les parkings, je vais y venir, une attitude qui ne tient pas compte ou qui ne tenait pas compte de ces phénomènes et vous savez, cette fois ci, pour avoir été vraiment sur le terrain, il s'est produit en plus un phénomène qui est tout à fait particulier, c'est que les grêles, vous avez vu qu'il y a eu des grêles, sont venues boucher les avaloirs qui fonctionnaient et donc, à un moment donné, même là où cela fonctionnait, l'arrivée des grêles a fait que immédiatement le niveau est monté et une fois que ces grêles ont commencé à fondre, c'était déjà à un niveau inimaginable. Et le phénomène que vous évoquez par exemple sur l'autoroute, la berme centrale dont on vante mille vertus en cas d'accident, la voiture qui ne sait pas passer de l'autre côté, elle se renverse vous connaissez cela autant que moi, donc il y a eu toutes des études qui montrent que ces bermes en béton, sur le plan de la sécurité, c'est super par rapport aux rails qui existaient mais seulement personne n'a prévu le passage de l'eau et donc, quand il y a un écoulement et on l'a vu et on a dû couper des autoroutes, la circulation sur certaines autoroutes. Et donc, pour le futur, et je pense que nous dans la Ville de Mons, comme l'a dit l'Echevin, c'est un sujet de préoccupation, on ne pourra pas faire des miracles, donc on ne peut pas dire à nos concitoyens on va faire des miracles, mais en tout cas, on doit essayer si faire se peut, de privilégier des formules qui si cela ne résout pas les difficultés au moins ne les aggrave pas et là où on peut, on peut quand même essayer d'apporter des réponses. Je pense à des parkings avec du béton alvéolé. Bien sûr que l'entretien c'est différent, mais bon, c'est quand même mieux parce que là il y a un écoulement qui est possible, etc, etc. Mais donc, nous serons tout à fait attentifs car nous considérons que c'est un sujet d'une extrême importance.

Mme JUNGST, Conseillère : Je vous remercie pour ces réponses, je suis contente et je n'en doutais pas de savoir que le Collège sera très attentif à ces questions. La seule

chose, c'est que bon, on pourrait malgré tout planifier dans le temps une série de mesures pour pouvoir en faire l'évaluation régulièrement. Voilà, merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame, ceci clôture la séance publique. Je voudrais remercier la presse, le public en m'excusant auprès de celui-ci car la séance à huis clos, comme son nom l'indique, se passe sans public, telle est la Loi communale. Mais comme il fait bon à l'extérieur, n'hésitez pas de vous promener et de respirer et tout à l'heure, un certain nombre de Conseillers communaux pourront rester pour la projection s'ils le souhaitent. Je remercie tout un chacun ainsi que le service communal.

La séance s'ouvre à huis clos avec 36 présents

Sont absents : MM. DEPLUS, B. BIEFNOT, DEBAUGNIES, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, ISAAC, JOARLETTE, THYSBAERT, AGUS.

63e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Démission de ses fonctions accordée à un chef de bureau administratif. 1^e 11274

ADOPTÉ – 117^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une chargée de mission culturelle. 1^e 4288

ADOPTÉ – 118^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à une employée d'administration – retrait de la délibération. 1^e 4417

ADOPTÉ – 119^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps accordée à un employé d'administration. 1^e 3698

ADOPTÉ – 120^{ème} annexe

64e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps accordée à un rédacteur. 1^e 16/11211.11

ADOPTÉ – 121^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Congé parental à 1/5 temps dans le cadre d'une interruption de carrière accordée à un commis-dactylo. 1^e 16/12066

ADOPTÉ – 122^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à un ouvrier semi-qualifié B. 1^e 11/11400.5

ADOPTÉ – 123^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Fin de conventions de détachement de personnel non enseignant conclues entre la Ville de Mons et l'Office du Tourisme. 1^e 16/2864sd

ADOPTÉ – 124^{ème} annexe

65^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN.

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Convention de mise à disposition d'un ouvrier semi-qualifié B définitif – concierge temporaire auprès de la Province de Hainaut. 1^e 8/4000

ADOPTÉ - 125^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Mise à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une technicienne de surface. 1^e 10/3079

ADOPTÉ – 126^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Prolongation de l'interruption complète de carrière octroyée à une technicienne de surface. 1^e 10/4724

ADOPTÉ – 127^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une technicienne de surface définitive 1^e 8/3503

REMIS

66^e objet : PERSONNEL OUVRIER.

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier semi-qualifié B. 1^e 3644

ADOPTÉ – 128^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier semi-qualifié B définitif. Annulation. 1^e 4371

ADOPTÉ – 129^{ème} annexe

67^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière accordée à une aide bibliothécaire contractuelle. 1^e 10/12047

ADOPTÉ – 130^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Démission partielle d'un employé de bibliothèque à temps partiel. 1^e 10/4255

ADOPTÉ – 131^{ème} annexe

68^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Nomination à titre définitif d'un sous- Lieutenant pompier professionnel stagiaire SI 16893

ADOPTÉ – 132^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Démission honorable d'un Adjudant chef pompier professionnel SI 4998/3287

ADOPTÉ – 133^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel SI 4998/3055

ADOPTÉ – 134^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

69^e objet : Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une puéricultrice APE. 1^e 16/11143.7

ADOPTÉ – 135^{ème} annexe

70^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e 3378/3481/3482

ADOPTÉ – 136 à 139^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1^e
3375/3381/3485/3489/3310

ADOPTÉ – 140 à 147^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Modification de la délibération octroyant une interruption de carrière partielle à une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 7642

ADOPTÉ – 148^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'un maître spécial de religion catholique.
8^e 1^e 8149

ADOPTÉ – 149^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- e) Démission de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite d'instituteurs(trices)
primaires définitifs(ves). 8e 1^e 1191/6123

ADOPTÉ – 150 – 151^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire.
8^e 1^e 3204

ADOPTÉ - 152^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- g) Désignation à titre intérimaire d'une directrice d'école sans classe. 8^e 1^e 7410

ADOPTÉ – 153^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- h) Nomination à titre définitif à mi-temps d'une institutrice maternelle. 8^e 1^e 8174

ADOPTÉ – 154^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- i) Nominations à titre définitif à mi-temps d'institutrice primaires. 8e/1e
3112/3114/3108

ADOPTÉ – 155 à 157^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- j) Nomination à titre définitif à raison de 8 périodes/semaine d'un maître spécial
d'éducation physique. 8^e 1^e 3098

ADOPTE – 158^{ème} annexe

71^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Désignation d'une chargée de cours de morale et de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8524

ADOPTE – 159^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Réaffectation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6933

ADOPTE – 160^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours de pratique professionnelle et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6697

ADOPTE - 161^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours de morale, de cours spéciaux et de cours techniques. 8^e 2^e 8532

ADOPTE – 162^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours de pratique professionnelle sans élèves. 8^e 2^e 8504

ADOPTE – 163^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- f) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8502

ADOPTE – 164^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- g) Désignation d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8514

ADOPTE – 165^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- h) Désignation d'une chargée de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8501

ADOPTE – 166^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- i) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8294

ADOPTÉ – 167^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- j) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire. 8^e 2^e 8419

ADOPTÉ – 168^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- k) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours de pratique professionnelle sans élèves. 8^e 2^e 6789

ADOPTÉ – 169^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- l) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8534

ADOPTÉ – 170^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- m) Réaffectation à titre définitif d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6270

ADOPTÉ – 171^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- n) Désignation d'un chargé de cours techniques à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8301

ADOPTÉ – 172^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- o) Réaffectation à titre définitif d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 7133

ADOPTÉ – 173^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- p) Réaffectation à titre définitif d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6973

ADOPTÉ – 174^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- q) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8444

ADOPTÉ – 175^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- r) Modification de la délibération du C.C. du 15.12.2003 réaffectant et rappelant provisoirement à l'activité un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6933/1

ADOPTÉ – 176^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- s) Modification de la délibération du C.C. du 21.6.2004 réaffectant à titre temporaire dans un emploi non vacant un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 7053

ADOPTÉ – 177^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- t) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8426

ADOPTÉ – 178^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- u) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice. 8^e 2^e 6376

ADOPTÉ - 179^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- v) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6331

ADOPTÉ – 180^{ème} annexe

72^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - MONSFORMATIONS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8433

ADOPTÉ – 181^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un expert technique. 8e/2e 8463A

ADOPTÉ – 182^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques. 8^e 2^e 7823

ADOPTE – 183^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 7979

ADOPTE – 184^{ème} annexe

M. l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote de ce point.

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur. 8e/2^e 8446

ADOPTE – 185^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

73^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la mise à la retraite. 8^e 2^e

ADOPTE – 186^{ème} annexe

74^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Interruption partielle de carrière d'un professeur de flûte à titre définitif.
8^e 3^e 6943

ADOPTE – 187^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur d'art dramatique à titre définitif, en vue d'exercer une fonction à titre temporaire dans l'enseignement artistique supérieur. 8^e 3^e 7502

ADOPTE – 188^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Détachement d'une surveillante-éducatrice, à titre définitif, en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement primaire (décret du 12 juillet 1990, article 3).
8^e 3^e 7269

ADOPTE – 189^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Détachement pédagogique d'un professeur de piano, en vue d'exercer provisoirement une fonction dans un autre établissement scolaire. 8^e 3^e 8046

ADOPTE – 190^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- e) Détachement d'un professeur de formation musicale à titre définitif, en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement supérieur (décret du 12 juillet 1990, article 3) 8^e 3^e 8128

ADOPTÉ – 191^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2005

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====